

HUNDRED AND EIGHTY-SEVENTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Sunday, 12 December 1948, at 3.20 p.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

131. Continuation of the discussion on the problem of the independence of Korea : reports of the United Nations Temporary Commission on Korea and of the Interim Committee of the General Assembly : reports of the First Committee (A/788) and of the Fifth Committee (A/795)

AMENDMENT PROPOSED BY CANADA (A/806) AND DRAFT RESOLUTION PROPOSED BY THE UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS (A/790)

Mr. PLIMSOLL (Australia) pointed out that the problem of the independence of Korea was the only item on the third session's agenda which primarily concerned the Far East and the Pacific. That did not properly indicate the importance of that area nor the extent to which world peace was dependent upon the reconstruction and development of Asia.

The Far East was made up of enormous areas, inhabited by many peoples. The population of that part of the world was in the process of freeing itself from the foreign domination which had oppressed it for so many years. The standard of living was low and the capital equipment available very much reduced. Important changes were occurring in that region and the United Nations must see to it that evolution took place in an orderly and peaceful fashion in accordance with the principles set forth in the Charter.

The problem of the independence of Korea had to be considered as part of the problem of the Far East and the Pacific as a whole. During the war the Allies had come to realize that the settlement of the Pacific question was one of their principal war aims. At the conferences held at Cairo and Potsdam, Australia had always insisted on the principle of a free and independent Korea.

For military reasons, it had been decided before the end of hostilities to divide Korea into two areas separated by the 38th parallel. Unfortunately, the division was of such an arbitrary character that the United Nations had found itself faced with a political problem.

CENT-QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le dimanche 12 décembre 1948, à 15 h. 20.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

131. Suite de la discussion sur la question de l'indépendance de la Corée : rapports de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée et de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale : rapports de la Première Commission (A/788) et de la Cinquième Commission (A/795)

AMENDEMENT PROPOSÉ PAR LE CANADA (A/806) ET PROJET DE RÉSOLUTION PROPOSÉ PAR L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (A/790)

M. PLIMSOLL (Australie) relève que la question de l'indépendance de la Corée est le seul point de l'ordre du jour de la troisième session qui concerne au premier chef l'Extrême-Orient et le Pacifique. Cela ne donne pas la juste mesure de l'importance de cette région ni de l'intérêt que présente, pour la cause de la paix universelle, la reconstruction et la mise en valeur de l'Asie.

L'Extrême-Orient comprend de vastes étendues, habitées par des populations nombreuses. Les peuples de cette partie du monde sont en train de s'émanciper de la domination étrangère qui a pesé de longues années sur eux. Leur niveau de vie est peu élevé; les biens d'équipement dont ils disposent sont très réduits. D'importants changements sont en cours dans cette région et les Nations Unies doivent veiller à ce que cette évolution se fasse d'une manière ordonnée et pacifique, conformément aux principes énoncés dans la Charte.

On doit considérer la question de l'indépendance de la Corée comme une partie du problème de l'Extrême-Orient et du Pacifique dans son ensemble. Pendant la guerre, les Alliés ont décidé de considérer le règlement de la question du Pacifique comme un de leurs principaux buts de guerre. Lors des conférences qui eurent lieu au Caire et à Potsdam, l'Australie ne manqua pas d'insister sur le principe d'une Corée libre et indépendante.

Pour des raisons d'ordre militaire, il a été décidé avant la fin des hostilités de diviser la Corée en deux zones, séparées par le 38° parallèle. Malheureusement, le caractère de cette division est si arbitraire que les Nations Unies ont dû se saisir à ce propos d'un problème politique.

The division was a purely artificial one, for there was no difference between the north and the south of the country as regards geography, economic conditions or the mentality of the inhabitants.

In 1947, the General Assembly had decided to send a Temporary Commission to Korea. The report of the Commission had been submitted to the General Assembly. As the Commission had been denied access to the northern part of Korea, it had not been able to collect any material to show that there was a democratic government there. On the other hand, the Commission had been welcomed in the south and the wishes of the United Nations had been respected in that area.

As a result of steps taken by the Commission, the Military Government, and later the Korean authorities themselves, had taken measures towards the establishment of democratic institutions. Police interference and censorship of publications had been stopped. As the Commission had stated, a reasonably democratic State had emerged, as a result of free elections which had truly reflected the will of the people of South Korea.

Although it had not been able to achieve its main objective which was the unification of the country, the Commission deserved the gratitude of the United Nations for the information it had collected and for the encouragement it had given to the setting up of democratic institutions.

Some speakers had said that conditions in South Korea left much to be desired. On that point, Mr. Plimsoll observed that nearly all the passages which had been quoted from the Commission's report related to the situation in February 1947, when the Commission had only just arrived on the spot. It was not astonishing therefore that the situation had not been satisfactory, since one of the very tasks imposed upon the Commission had been to endeavour to improve it. The report set out in detail all the representations made by the Commission to the American authorities and stated that those authorities had taken them into account.

Furthermore, the fact that the Commission had not remained silent about the undesirable aspects of the situation indicated that it had attempted to make an impartial survey, without preconceived ideas concerning either the merits of the two opposing theses or the solution of the problem.

Finally, it had to be remembered that at that moment Korea had only just been freed from Japanese domination. Since that was the case, it would not have been reasonable to expect

tique. Il s'agit d'une division artificielle, car il n'y a aucune différence entre le nord et le sud de ce pays pour ce qui est de la géographie, des conditions économiques ou de la mentalité des habitants.

En 1947, l'Assemblée générale a décidé d'envoyer en Corée une Commission temporaire. Celle-ci a soumis son rapport à l'Assemblée. Étant donné que l'accès de la zone septentrionale lui a été interdit, l'organisme en question n'a pu recueillir aucun renseignement prouvant l'existence d'un Gouvernement démocratique dans cette partie de la péninsule. En revanche, la Commission a été bien accueillie dans la partie méridionale, où la volonté des Nations Unies a été respectée.

A la suite des démarches entreprises par la Commission, le Gouvernement militaire, puis les autorités coréennes ont pris certaines mesures tendant à la mise sur pied d'institutions démocratiques. Les interventions de la police et la censure des publications ont pris fin. Ainsi que l'a constaté la Commission, un Gouvernement d'un caractère suffisamment démocratique est issu d'élections libres, qui reflétaient véritablement la volonté du peuple de la zone méridionale.

Bien qu'elle n'ait pu atteindre son objectif principal, qui était de constituer l'unité du pays, la Commission s'est créé des titres à la reconnaissance des Nations Unies par les renseignements qu'elle a recueillis et par l'influence qu'elle a exercée en faveur des institutions démocratiques.

Certains orateurs ont dit pourtant que les conditions existant en Corée du Sud laissaient à désirer. Sur ce point, M. Plimsoll fait observer tout d'abord que tous les passages du rapport de la Commission cités à ce propos concernent la situation du mois de février 1947, époque où la Commission venait à peine d'arriver sur les lieux. Il n'y a rien d'étonnant à ce que cette situation fût peu satisfaisante, puisque l'une des tâches imparties à la Commission était précisément de s'efforcer de l'améliorer. Le rapport fait état de toutes les représentations que la Commission a faites auprès des autorités américaines et il assure que ces autorités en ont tenu compte.

En outre, le fait que la Commission n'a pas passé sous silence les éléments négatifs de la situation indique qu'elle s'est efforcée d'élaborer un rapport impartial, sans avoir d'idées préconçues ni sur le bien-fondé des deux thèses en présence, ni sur la solution du problème.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'à ce moment la Corée venait à peine de s'émanciper de la domination japonaise. Dès lors, il n'aurait pas été raisonnable de s'attendre à ce que tout

everything to be in perfect order. For more than forty years, the institutions of the Korean people had been suppressed and their ancient and valuable culture destroyed. The insurrections that had taken place from time to time, and particularly in 1919, had been put down with incredible brutality. Nevertheless, the Korean people had never abandoned the struggle for freedom and independence.

The General Assembly had before it a draft resolution which Australia, together with China and the United States of America, had submitted to the First Committee. That resolution declared, first of all, that the government in South Korea was a lawful government with effective jurisdiction over all the territory south of the 38th parallel: further, it noted that the government was based upon elections which were a valid expression of the free will of the whole population. Those were incontestable facts which the Commission had verified on the spot. As it had not been given access to North Korea, it had been unable to verify whether the elections carried out in that area had been a free expression of the will of the people.

The resolution further proposed that a new United Nations Commission should be sent to Korea. If the details of that proposal were carefully examined, it would be seen that the functions of that body had been stated in a moderate and constructive manner.

The essential task of that Commission would be to bring about the unification of the country. Korea had been one single nation in the past, and must regain its unity. It was the duty of the United Nations to put an end to the artificial division of Korea. The Commission's second task would be to encourage trade and all other forms of intercourse between the north and south of the country. Even in the present circumstances, more could be done in that way. There was no justification, for example, for the fact that electricity generated in the northern zone was not sent to the south. Even if the new body were not able to bring about unification immediately, it could perform valuable services by helping to increase the volume of trade between the two parts of the country.

At the previous session, Mr. Evatt had outlined Australia's objectives in the matter. Australia wished to see a prosperous, free, independent, unified and democratic Korea, ready to take her place in the family of nations and to co-operate in the economic progress and political stability of Asia and the Pacific. The Korean people should be free to move about within their own country and to enjoy all the freedoms guaranteed to the citizens of a democratic State.

fût parfaitement en ordre. Pendant plus de quarante ans, les institutions du peuple coréen avaient été supprimées et son antique et précieuse culture étouffée. Les insurrections qui avaient éclaté à plusieurs reprises, notamment en 1919, avaient été matées avec une brutalité inouïe. Cependant, le peuple coréen n'avait jamais renoncé à la lutte pour l'indépendance et la liberté.

L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution (A/788) que l'Australie a présenté à la Première Commission, de concert avec la Chine et les États-Unis d'Amérique. Cette résolution constate tout d'abord que le gouvernement qui s'est formé en Corée du Sud a un caractère légitime et que son autorité s'étend sur tout le territoire situé au sud du 38° parallèle. La résolution note que ce gouvernement est issu d'élections qui représentent réellement l'opinion de toute la population. Ce sont là des faits incontestables, que la Commission a vérifiés sur place. Comme elle n'a pas été en mesure de pénétrer en Corée du Nord, on n'a pu vérifier si les élections effectuées dans cette zone avaient été une libre expression de la volonté populaire.

La résolution propose ensuite d'envoyer en Corée une nouvelle commission des Nations Unies. Si l'on examine avec attention les détails de cette proposition, on constate que le mandat proposé pour l'organisme en question est conçu dans un esprit modéré et constructif.

La tâche essentielle de cette Commission sera d'unifier le pays. La Corée a constitué autrefois une seule nation; elle doit retrouver son unité. C'est le devoir des Nations Unies de mettre fin à la division artificielle de ce pays. La deuxième tâche assignée à la nouvelle commission sera de favoriser les échanges économiques ainsi que les relations de toute nature entre le nord et le sud du pays. Même dans l'état de choses actuel, ces échanges pourraient être plus actifs qu'ils ne le sont. Rien ne justifie par exemple le fait que l'énergie électrique produite dans la zone septentrionale n'est pas envoyée au sud de la ligne de démarcation. Même si l'organisme prévu ne permet pas de réaliser immédiatement l'unité, il pourrait rendre de grands services en contribuant à augmenter le volume des échanges entre les deux parties du pays.

Lors de la précédente session, M. Evatt a défini les objectifs de l'Australie en cette matière. L'Australie désire voir une Corée prospère, libre, indépendante, unie et démocratique, prête à prendre sa place dans la famille des nations et à collaborer au progrès économique et à la stabilité politique de l'Asie et du Pacifique. Les Coréens doivent jouir de la liberté de mouvement à l'intérieur de leur propre pays et de toutes les libertés garanties aux citoyens d'un État démocratique.

It was in that spirit and to achieve those ends that Australia had joined the United States and China in presenting the draft resolution now before the Assembly.

Mr. WILGRESS (Canada) thought the favourable reaction of the First Committee to the joint draft resolution was a mark of confidence in the United Nations Temporary Commission on Korea. At the same time it confirmed the validity of the process which had led to the formation of the Korean Government by means of elections observed by the Temporary Commission.

The Government of Canada believed that the Temporary Commission had made a useful contribution to the formation in South Korea of the Government which had sent representatives to the third session of the General Assembly. It was unfortunate that the Temporary Commission had been unable to carry out its functions for the entire country but that was not the fault of either that body or the Korean people.

The Canadian delegation wished to express its appreciation to the representatives of the Korean Government who had come to Paris for the valuable information they had given regarding the establishment of democratic institutions in South Korea and the progress achieved in the political life of that country.

The Canadian delegation fully supported the recommendation to send representatives of the United Nations to Korea again to carry out the terms of reference defined in the draft resolution. It felt, however, that the new Commission need not be as large as the previous group. In its opinion, five members would be sufficient.

One of the nine members appointed to the Temporary Commission — the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic — had refused to take part in its work. The delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic at the current session had stated that it did not intend to participate in the new Commission. There was therefore no reason for a representative of that country to continue to be a member. If the seat previously intended for the Ukrainian Soviet Socialist Republic were eliminated, the new body would be composed of eight members. As that was not a convenient number, Canada would be willing to give up its seat, thereby reducing the membership to seven.

To that end, the Canadian delegation had prepared an amendment (A/806) to the draft resolution adopted by the First Committee (A/788). According to that amendment, the following States would be represented on the new commission: Australia, China, El Salvador, France,

C'est dans cet esprit et pour réaliser ces fins que l'Australie, de concert avec les États-Unis et la Chine, a présenté le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

M. WILGRESS (Canada) estime que l'accueil favorable réservé par la Première Commission au projet de résolution commun est une marque de confiance à l'égard de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée. Il confirme en même temps la validité du processus qui, au moyen des élections que la Commission temporaire a surveillées, a conduit à la formation du Gouvernement coréen.

Le Gouvernement du Canada estime que la Commission temporaire a utilement contribué à la constitution, en Corée du Sud, du Gouvernement qui s'est fait représenter à la troisième session de l'Assemblée. Il est regrettable que la Commission temporaire n'ait pu exercer ses fonctions dans l'ensemble du pays, mais la faute n'en revient ni à l'organisme en question, ni au peuple coréen.

La délégation canadienne désire saisir cette occasion pour féliciter les représentants du Gouvernement coréen qui se trouvent à Paris pour les renseignements précieux qu'ils ont donnés en ce qui concerne la création des institutions démocratiques en Corée méridionale et les progrès accomplis dans la vie politique du pays.

La délégation du Canada approuve entièrement la recommandation d'envoyer à nouveau en Corée des représentants des Nations Unies pour s'acquitter du mandat que définit le projet de résolution. Elle estime cependant qu'il n'est pas nécessaire que la nouvelle commission soit aussi nombreuse que la précédente. A son avis, cinq membres suffiraient à la tâche.

L'un des neuf membres nommés à la précédente Commission a refusé de participer à ses travaux. Il s'agit du représentant de la RSS d'Ukraine. La délégation de ce pays à la présente session a déclaré qu'il n'entendait pas collaborer à la nouvelle commission: il n'y a donc pas de raison pour qu'un représentant de ce pays continue à en faire partie. Mais, si l'on supprimait le siège précédemment réservé à la RSS d'Ukraine, le nouvel organisme serait composé de huit membres. Etant donné qu'un tel nombre n'est pas favorable à la bonne marche des travaux, le Canada est prêt à renoncer à son siège, de manière à ramener à sept le nombre des membres de la Commission.

La délégation canadienne a préparé à cet effet un amendement (A/806) au projet de résolution adopté par la Première Commission (A/788). D'après cet amendement, siégeraient dans la nouvelle commission les représentants de l'Australie, de la Chine, du Salvador, de la

India, the Philippines and Syria. In that connexion, the Canadian delegation wished to reaffirm its confidence in the competence of the Temporary Commission and in each of its members.

Mr. Jacob MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) stated that the draft resolution on Korea, which had been adopted by a majority of the members of the First Committee, concerned one of the most fundamental questions in the maintenance of peace.

He recalled that at the meeting of the Council of Foreign Ministers in Moscow in December 1945 an agreement had been concluded regarding the principle of the re-establishment of Korea as a free, independent and democratic State.

That agreement dealt with the formation of an independent government in Korea and the establishment of the necessary conditions for the development of the country on democratic principles. For its part, the Government of the USSR had done everything in its power to arrive at a solution of the Korean problem in accordance with the obligations contracted by the United States and the USSR by virtue of the Moscow Agreement.

One of the essential provisions of that agreement had been that the two Powers undertook to hold consultations with Korean democratic parties and political organizations. Such an undertaking was completely in accord with the aspirations of the Korean people. In reaching a decision regarding the future of Korea, it was obviously appropriate to take into consideration, above all, the opinion of the Korean people.

From the very beginning of the work of the joint United States and USSR Commission in Korea, the representatives of the United States had violated their undertaking to engage in consultations with the representatives of democratic parties; they had refused to have conversations with the representatives of certain organizations such as the Korean Federation of Labour, the Korean Youth Association, the Korean Women's Federation, etc. During the course of the work of the joint Commission, it had become very clear that in undertaking to engage in consultations with the democratic parties, the Government of the United States had merely sought to conceal its true intentions.

From the moment that United States troops had landed in South Korea, it had become clear that the military administration and the United States Command in South Korea had set as their goal, not co-operation with democratic elements in that area, but rather a policy of supporting collaborationists and former assistants of the

France, de l'Inde, des Philippines et de la Syrie. La délégation du Canada désire réaffirmer, à ce propos, sa confiance dans la compétence de la Commission temporaire et de chacun de ses membres.

M. Jacob MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le projet de résolution sur la Corée, adopté par la majorité des membres de la Première Commission, concerne l'une des questions les plus importantes pour le maintien de la paix.

Le représentant de l'URSS rappelle que lors de la Conférence des trois Ministres des Affaires étrangères à Moscou, en décembre 1945, avait été conclu un accord sur le principe du rétablissement de la Corée en tant qu'État libre, indépendant et démocratique.

Cet accord concernait la création d'un gouvernement indépendant en Corée et l'établissement des conditions nécessaires pour le développement de ce pays sur des bases démocratiques. Le Gouvernement de l'URSS, pour sa part, a pris toutes les mesures en son pouvoir pour donner au problème de la Corée une solution conforme aux engagements contractés par les États-Unis et l'URSS en vertu de l'Accord de Moscou.

L'une des stipulations essentielles de cet Accord consistait dans l'obligation qu'avaient assumée les deux Puissances de procéder à des consultations avec les partis démocratiques et les organisations politiques du pays. Une telle obligation était parfaitement conforme aux aspirations du peuple coréen; en effet, en adoptant une décision relative à l'avenir de la Corée, il convenait évidemment de tenir compte en premier lieu de l'opinion du peuple coréen.

Or, dès le début des travaux de la Commission mixte États-Unis-Union soviétique en Corée, les représentants des États-Unis ont violé leur engagement de procéder à des consultations avec les représentants des partis démocratiques: ils ont refusé d'avoir des entretiens avec les représentants de certaines organisations telles que la Fédération du travail de Corée, l'Association de la jeunesse, la Fédération des femmes de Corée, etc. Il est apparu clairement au cours des travaux de cette Commission mixte qu'en contractant l'obligation d'engager des consultations avec les partis démocratiques, le Gouvernement des États-Unis n'avait cherché qu'à dissimuler ses véritables intentions.

Dès l'arrivée des troupes américaines en Corée du Sud, il a été manifeste, en effet, que l'administration militaire et le commandement américain en Corée du Sud s'étaient proposé, non pas la coopération avec les éléments démocratiques de la Corée du Sud, mais plutôt une politique ayant pour but de soutenir les collaborateurs et anciens

Japanese occupation forces, as also reactionary elements of the extreme right. Officials appointed by the Japanese had been retained in all ranks of the administration of South Korea; the police force in its entirety was continued in the form in which it had been set up under the Japanese occupation.

The attitude of the United States authorities toward collaborationists and reactionaries in South Korea had been confirmed by subsequent events. The representatives of the United States had flagrantly violated the obligations assumed by their Government, and had thus prevented the implementation of the Moscow Agreement.

The Union of Soviet Socialist Republics, for its part, had done its utmost to ensure respect for the principles of the Moscow Agreement so that Korea might become an independent, free and democratic State, that a free government might be set up, and that the conditions necessary for the development of liberty and democracy should be assured in Korea.

When the USSR Government had obtained proof of the fact that the United States authorities were unwilling to fulfil the obligations assumed at Moscow, the USSR representatives on the joint Commission had, in September 1947, presented new proposals for the settlement of the Korean problem.

The basis of those proposals was the evacuation of all foreign troops from Korean territory during the year 1948. It was also proposed that the Korean people should decide the future of that country freely and without foreign interference of any kind, that elections to that end should be organized, that a national democratic government should be set up, that Korea could establish its armed forces, and that the Korean people, without any foreign interference or pressure, could organize their political and economic life along democratic lines. It was obvious that those new proposals of the USSR were in complete harmony with the principles of the agreements which had been reached and with the true aspirations of the Korean people, and were also in the interest of the maintenance of international peace and security.

The proposals of the USSR Government regarding the withdrawal of foreign troops from Korea had been very favourably received by the Korean people. All the political parties and all the organizations in North and South Korea, including right-wing political movements, had greeted those proposals enthusiastically. Only a small group of collaborationists and reactionaries, on which the United States administration in South

auxiliaires des occupants japonais ainsi que les éléments réactionnaires d'extrême droite. A tous les échelons de l'appareil administratif de la Corée du Sud; les fonctionnaires nommés par les Japonais ont été maintenus; les forces policières subsistent dans leur intégralité, telles qu'elles avaient été créées sous l'occupation japonaise.

Cette attitude des autorités américaines vis-à-vis des collaborateurs et des réactionnaires de la Corée du Sud s'est confirmée au cours des événements qui suivirent. Les représentants des États-Unis ont donc violé, de façon flagrante, les engagements contractés par leur Gouvernement. Ils ont ainsi empêché l'exécution de l'Accord de Moscou.

L'URSS, en ce qui la concerne a déployé tous les efforts possibles pour que les principes de l'Accord de Moscou soient respectés afin que la Corée devienne un État indépendant, libre et démocratique, qu'un Gouvernement libre soit installé dans ce pays et que soient assurées en Corée les conditions nécessaires au développement de la liberté et de la démocratie.

Lorsque le Gouvernement de l'URSS eut acquis la preuve que les autorités américaines n'étaient pas disposées à remplir les engagements souscrits à Moscou, les représentants de l'URSS à la Commission mixte présentèrent, en septembre 1947, de nouvelles propositions relatives au règlement du problème coréen.

L'essentiel de ces propositions résidait dans l'évacuation du territoire de la Corée par toutes les troupes étrangères au cours de l'année 1948. Il était aussi proposé que le peuple coréen, en pleine indépendance et sans immixtion étrangère d'aucune sorte, déciderait de l'avenir de son pays, que des élections seraient organisées à cet effet; qu'un Gouvernement national et démocratique serait constitué; que la Corée pourrait créer ses forces armées et que le peuple coréen, sans aucune immixtion ni pression de la part de l'étranger, pourrait organiser sa vie politique et économique sur des bases démocratiques. Il est évident que ces nouvelles propositions de l'URSS étaient entièrement conformes aux principes des accords conclus et aux véritables aspirations du peuple coréen ainsi qu'à l'intérêt bien compris du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les propositions du Gouvernement de l'URSS au sujet du retrait des troupes étrangères de la Corée furent accueillies très favorablement par le peuple coréen. Tous les partis politiques et toutes les associations de la Corée du Nord et du Sud, y compris les mouvements politiques de droite, les saluèrent avec enthousiasme. Contre le retrait des troupes étrangères ne s'est manifesté qu'un petit groupe de collaborateurs

Korea relied, had opposed the withdrawal of foreign troops. That small group, which did not hesitate to betray the interests of their country for the benefit of their foreign masters, was obviously afraid to be left alone, to face the Korean people, deprived of the support of foreign bayonets to which they owed their present position.

The proposal for the withdrawal of foreign troops from Korea had, however, met with opposition from the United States, which has thus given proof that it intended to maintain its regime of occupation in Korea, to consolidate the position of the reactionary and unpopular groups which supported its administration in South Korea, and to organize so-called elections under completely abnormal conditions in order to ensure that the small number of individuals who from the beginning had supported the United States occupation should be appointed to the representative organs and the Government itself. The plan was above all intended to prevent at any price the free expression of the will of the Korean people and at the same time to make certain that the reactionary elements would remain in power.

Realizing no doubt the unpopularity of such a plan, the United States of America had decided to conceal the true nature of its plan by making use of the prestige of the United Nations. Supported by the majority of the Members of that body, it had succeeded in placing the Korean question on the agenda of the second session of the General Assembly. That had resulted in the setting up of what was known as the United Nations Temporary Commission on Korea, an organ which was illegal because it violated the principle of the independence of Korea. The Commission had carried out its work in an atmosphere of arbitrary rule, police terror and persecution, under the auspices of the United States authorities acting through the police. The activities of the Temporary Commission had merely served to camouflage the measures of the United States military authorities.

It was under those conditions that the undemocratic and irregular elections had taken place. A puppet government, composed of former collaborators with the Japanese and of reactionaries, had been set up.

With the exception of the small group of reactionaries who worked hand in glove with the United States military administration, all the political parties and independent groups of Korea had declared themselves opposed to the policy of the United States occupation authorities. More than 50 political parties of the right, left and centre, as well as various North and South Korean organizations, counting in all more than

et de réactionnaires sur lesquels s'appuyait l'administration américaine en Corée du Sud. Ce petit groupe, qui n'hésite pas à sacrifier ainsi les intérêts de son pays au profit de ses maîtres étrangers, a évidemment peur de rester seul en face du peuple coréen et d'être privé du soutien des baïonnettes étrangères auxquelles il doit sa position actuelle.

Mais la proposition de retrait des troupes étrangères de la Corée s'est heurtée à l'opposition des États-Unis d'Amérique. Ce pays a ainsi fait la preuve qu'il se proposait de maintenir en Corée le régime d'occupation, de consolider la position des groupes réactionnaires et impopulaires sur lesquels s'appuie leur administration en Corée du Sud, d'y organiser de prétendues élections dans des conditions tout à fait anormales afin d'assurer la désignation, dans les organes représentatifs et au Gouvernement même, du petit nombre de personnes qui, dès le début, ont servi de soutien à l'occupation américaine. Le plan avait essentiellement pour objet d'interdire à tout prix la libre expression de la volonté du peuple coréen et d'assurer en même temps le maintien au pouvoir des éléments réactionnaires.

Se rendant sans doute compte de l'impopularité d'un tel projet, les États-Unis d'Amérique ont décidé de dissimuler sa nature véritable en se servant du prestige de l'Organisation des Nations Unies. Appuyés par la majorité des Membres de l'Organisation, ils ont réussi à faire inscrire la question de la Corée à l'ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée générale. Il en est résulté la création de ce qu'on a appelé la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée, organe illégal parce que créé en violation du principe de l'indépendance coréenne. Cette Commission a accompli sa tâche dans des conditions qui relèvent de l'arbitraire, de la terreur policière et des persécutions, sous l'égide des autorités américaines agissant par le truchement des forces policières. L'activité de la Commission temporaire n'a servi qu'à camoufler les mesures prises par les autorités militaires américaines.

C'est ainsi qu'ont eu lieu des élections non démocratiques et irrégulières. Un gouvernement fantoche a été créé, composé d'anciens collaborateurs de l'occupant japonais et d'éléments réactionnaires.

A l'exception du petit groupe réactionnaire qui a partie liée avec l'administration militaire américaine, tous les partis politiques, tous les groupements indépendants de la Corée se sont prononcés contre la politique poursuivie par les autorités américaines d'occupation. Plus de 50 partis politiques, appartenant au centre, à la gauche et à la droite, ainsi que différentes organisations de la Corée du Nord et du Sud,

10 million members, had gathered at a conference in April 1948. At that conference they had decided to boycott the forthcoming elections in South Korea and had insisted that foreign troops must be withdrawn. The United States authorities and the Temporary Commission, completely disregarding the Korean people's wishes, had gone on with the preparations for the elections in South Korea. The Temporary Commission, acting as the blind instrument of the United States military authorities in South Korea, had covered up the arbitrary measures taken by the latter.

The authorities of North Korea and the political parties and organizations both of that region and of South Korea which had met at the conference of April 1948 could obviously not agree that the Temporary Commission, which had all the appearances of a branch of the State Department of the United States, should penetrate into North Korea.

The Commission's own documents showed that the conditions necessary to ensure free elections were lacking in South Korea and that the United States occupation authorities had imposed their own decisions on the United Nations Temporary Commission.

The undemocratic and irregular elections carried out in South Korea in an atmosphere of police terror had resulted in a puppet government composed exclusively of members of a reactionary party of the extreme right. Democratic parties and organizations had not been permitted to take part either in the elections or in the formation of a government.

As the question had been discussed at length in the First Committee, the USSR representative did not think it necessary to go into all the details and cite all the facts from the Commission's documents to prove that free elections had not been possible under the conditions existing in South Korea. All those facts had been cited, during the discussion of the Korean question in the First Committee, by the USSR and several other delegations which had irrefutably established the irregularity of the elections. The Seoul Government which had resulted from those elections could not be considered as genuinely representing the interests of the Korean people.

The United States delegation had claimed that the United Nations Temporary Commission on Korea considered the elections valid. The USSR representative wondered on what grounds the Commission could have reached such a conclusion. It had been asked a number of questions

groupant plus de 10 millions d'adhérents, ont tenu une conférence en avril 1948. Cette conférence a décidé de boycotter les élections prévues en Corée du Sud et insisté sur la nécessité du retrait des troupes étrangères. Les autorités américaines et la Commission temporaire n'ont prêté aucune attention à cette requête du peuple coréen et ont poursuivi les préparatifs en vue des élections en Corée du Sud. La Commission temporaire, instrument aveugle de l'administration militaire américaine en Corée du Sud, s'est chargée de couvrir les mesures arbitraires de cette administration.

Les autorités de la Corée du Nord, les partis et organisations politiques de cette région ainsi que les partis et organisations de la Corée du Sud, réunis lors de la conférence d'avril 1948, ne pouvaient évidemment accepter que la Commission temporaire, ayant toutes les apparences d'une filiale du Département d'État des États-Unis, pénétrât en Corée du Nord.

Les documents de la Commission elle-même témoignent de l'absence en Corée du Sud des conditions essentielles permettant de garantir la liberté des élections; il en ressort que les autorités américaines d'occupation ont imposé leurs propres décisions à la Commission temporaire des Nations Unies.

Faites dans une atmosphère de terreur policière, irrégulières et antidémocratiques, ces élections ont abouti à l'institution en Corée du Sud d'un gouvernement fantoche composé exclusivement des représentants d'un parti politique réactionnaire d'extrême droite. Toute participation des partis et organisations démocratiques, tant aux élections qu'à la constitution du gouvernement, a été exclue.

En raison de la discussion détaillée de cette question au sein de la Première Commission, le représentant de l'URSS estime inutile d'entrer dans tous les détails, de rappeler tous les faits cités dans les documents de la Commission qui prouvent que les conditions essentielles pour garantir la liberté des élections n'existaient nullement en Corée du Sud. Lors de la discussion de la question de la Corée à la Première Commission, tous ces faits ont été cités par la délégation de l'URSS, ainsi que par un certain nombre d'autres délégations qui ont prouvé, de façon irréfutable, l'irrégularité de ces élections. Le Gouvernement de Séoul, issu de telles élections, ne peut être considéré comme le représentant authentique des intérêts de la population coréenne.

La délégation des États-Unis a prétendu que la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée avait admis comme valable le résultat de ces élections. Le représentant de l'URSS se demande sur quels éléments la Commission temporaire a pu fonder une telle

which it had been unable to answer, as it could not refute the evidence which had been adduced. That evidence had been so striking that several members of the Temporary Commission had thought it best to advise the United States authorities to hide the existing state of affairs from world public opinion. Mr. Paul-Boncour, the French representative on the Commission, had suggested to a United States General that measures should be taken to dispel the unfavourable impression created in the public mind by the situation in South Korea. Mr. Paul-Boncour had been uneasy because he had foreseen that when the Temporary Commission's report was discussed by the General Assembly, the Commission might be asked on what grounds it considered the elections democratic. It might have been asked to supply evidence in support of its assertion that the elections had taken place in normal circumstances and that the freedom of the vote had been effectively assured.

The USSR delegation held that the United Nations Temporary Commission had acted, not in a spirit of impartiality, but solely in the interests of the State Department of the United States. The Commission's documents showed that it had no valid reason for its assertion that the necessary conditions for free elections had been present. Any commission acting in an impartial and objective manner would, on the basis of the same facts and documents, inevitably have reached exactly the opposite conclusion : the necessary conditions had been lacking.

It might be added that the Temporary Commission had not been in a position to write a really full report on the manner in which the elections had taken place. Its report showed that the Commission had set up only nine groups of observers and had used members of the United States military administration for that purpose. According to the report, those groups had been able to visit only 2 per cent of the several thousand polling booths that had been used in South Korea. In view of these facts, the USSR representative wondered how it could possibly be said that the voting had been properly observed.

In those circumstances, the alleged Government of Seoul could not be recognized as the legitimate government of South Korea, inasmuch as it had been set up by the United States authorities contrary to the will of the Korean people.

conclusion; elle s'est trouvée en présence d'un certain nombre de questions auxquelles elle n'a pu répondre, car il lui a été impossible de démentir les preuves qui avaient été apportées. Ces preuves étaient tellement flagrantes qu'un certain nombre de membres de la Commission temporaire ont jugé bon de suggérer aux autorités américaines de dissimuler un pareil état de choses aux yeux de l'opinion mondiale. Le représentant de la France au sein de la Commission, M. Paul-Boncour, a conseillé à un général américain de prendre des mesures pour effacer, dans l'opinion mondiale, l'impression défavorable suscitée par la situation en Corée du Sud. M. Paul-Boncour avait manifesté son inquiétude, prévoyant que, lors de la discussion du rapport à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, on pourrait demander à la Commission temporaire pour quelles raisons elle estimait que ces élections ont été conformes aux règles démocratiques. On pourrait lui demander quelles preuves elle serait en mesure de fournir à l'appui de son affirmation selon laquelle ces élections ont eu lieu dans des conditions normales et la liberté de vote a été effectivement assurée.

La délégation de l'URSS maintient que la Commission temporaire des Nations Unies a agi, non pas dans un esprit de parfaite impartialité, mais exclusivement dans l'intérêt du Département d'État des États-Unis. Les documents de la Commission montrent que celle-ci n'avait aucune raison valable pour affirmer que, lors des élections, les conditions de liberté indispensables étaient réunies. Toute commission animée d'un esprit impartial et objectif et se prononçant sur la base des mêmes faits et des mêmes documents, serait nécessairement parvenue à une conclusion diamétralement opposée : ces conditions indispensables ont fait défaut.

On peut ajouter que la Commission temporaire n'a pas été mise à même d'élaborer un rapport vraiment complet sur la manière dont les élections se sont déroulées. Il ressort en effet de son rapport que la Commission temporaire a créé seulement neuf groupes d'observateurs et que, pour les composer, elle a eu recours à des membres de l'administration militaire américaine. Toujours suivant son rapport, ces groupes n'ont pu visiter que 2 pour 100 des bureaux de vote dont plusieurs milliers fonctionnèrent en Corée du Sud. Est-il possible de parler de contrôle dans de telles conditions ?

Le prétendu Gouvernement de Séoul ne peut donc pas être considéré comme le gouvernement légitime de la Corée du Sud, car il a été créé par les autorités américaines contrairement à la volonté du peuple coréen. Ce n'est

It was nothing but a puppet government supported by United States bayonets, and its policy was to transform South Korea into a colony of the United States. Neither Mr. Syngman Rhee nor the representatives of the occupation authorities had concealed the fact that that was their intention.

Upon his return from the United States in February 1946, Mr. Syngman Rhee had stated that he had come to an understanding with the State Department of the United States with respect to the establishment of a separate government in South Korea. The United States authorities thus openly considered South Korea as part of their colonial empire. According to the Korean newspapers of 25 October 1948, Mr. Syngman Rhee, on his return from Tokyo, had said that General MacArthur had promised to defend the Government of South Korea just as he would defend the State of California.

The representative of the USSR recalled a statement by the Chairman of the United Nations Temporary Commission on Korea to the effect that Mr. Syngman Rhee had advised the Commission that if a separate government were set up in South Korea it would need the symbolic support of United States troops. The Chairman had mentioned a private conversation which he had had with an important United States personality in South Korea, who, in reply to some of his questions, had said that if the government were supported either by United States bayonets or by the United Nations, South Korea would be nothing but a Trust Territory, and that if, on the other hand, the Government of South Korea could not count on the support of foreign troops, it would be unable to remain in power for any length of time.

Such were the statements made by a high-placed United States official regarding the régime which his country had imposed on South Korea. It was evident from those statements that that régime could not be maintained without the aid of foreign troops.

With regard to internal policy, the present régime used repressive and terrorist measures to combat the opposition and all elements in sympathy with that opposition. The fact had been acknowledged by the Institute of Korean Affairs at Washington, which was the mouthpiece of the State Department in that field. In fact, an article in *Bulletin* No. 116 of October 1948 had stated that the methods used by the police for suppressing the opposition showed that Mr. Syngman Rhee was inclined to make use of the considerable authority he possessed, that he enjoyed the financial backing of certain persons who wished to retain their privileged positions, and

qu'un gouvernement fantoche appuyé sur les baïonnettes américaines et la politique qu'il poursuit ne vise qu'à faire de la Corée du Sud une colonie des États-Unis d'Amérique. Ni M. Syngman Rhee, ni les représentants des autorités d'occupation n'ont caché que telle était leur intention.

En février 1946, rentrant des États-Unis, M. Syngman Rhee a déjà déclaré qu'il s'était entendu avec le Département d'État des États-Unis au sujet de la création d'un gouvernement distinct en Corée du Sud. Les autorités militaires américaines considèrent donc ouvertement que la Corée du Sud fait partie de leur empire colonial. D'après les journaux coréens du 25 octobre 1948, M. Syngman Rhee, de retour de Tokyo, a déclaré, de plus, que le général MacArthur avait promis de défendre le régime de la Corée du Sud aussi bien qu'il défendrait l'État de Californie.

Le représentant de l'URSS rappelle, en outre, une déclaration faite par le Président de la Commission temporaire lui-même, d'après laquelle M. Syngman Rhee avait déclaré à cette Commission que, si un Gouvernement distinct était créé en Corée du Sud, ce Gouvernement aurait besoin de l'appui symbolique des troupes américaines. Le Président a rapporté à cette occasion une conversation privée qu'il avait eue avec une personnalité américaine assez éminente en Corée du Sud, laquelle, répondant à certaines de ses questions, avait déclaré qu'avec un gouvernement soutenu soit par les baïonnettes américaines, soit par l'Organisation des Nations Unies, la Corée du Sud ne serait autre chose qu'un territoire sous tutelle, et que si, d'autre part, ce gouvernement n'était pas soutenu par les troupes étrangères, il ne serait pas en mesure de se maintenir au pouvoir un temps appréciable.

C'est là ce qu'une personnalité américaine éminente a dit du régime que les États-Unis d'Amérique ont imposé à la Corée du Sud; il ressort de ces déclarations que ce régime ne saurait se maintenir sans l'appui de troupes étrangères.

En ce qui concerne la politique intérieure, le régime actuel utilise des méthodes de répression et de terreur pour lutter contre l'opposition et tous les éléments qui ont des sympathies avec cette opposition. Le fait a été reconnu par l'*Institut des affaires coréennes de Washington*, qui est le porte-parole du département d'État dans ce domaine. On peut lire en effet dans le *Bulletin* n° 116 du mois d'octobre 1948 un article où il est dit que les méthodes policières utilisées pour réprimer l'opposition montrent que M. Syngman Rhee a tendance à se servir de l'autorité considérable dont il dispose. Il bénéficie de l'appui financier de certaines

that if repression in South Korea were to continue, the cause of the United States and the United Nations would suffer a setback in that part of the world, as the Korean people would hold them responsible for the events that occurred. It was unfortunate that such oppressive measures were being applied in South Korea at a moment when the Korean question was being examined by the United Nations. The measures taken by Mr. Syngman Rhee might prevent him from attaining his main objective — the recognition of his government by the United Nations.

In such circumstances, how could the United Nations Temporary Commission for Korea claim that the regime was the expression of the will of the Korean people? That regime had been set up after the United States authorities had organized undemocratic elections under the cover of the United Nations. Those elections in no way reflected the opinion of the Korean people, and the Government in power did not respond to the aspirations of the people. The undemocratic and unpopular regime did not act in the interests of the Korean people. Its policy was to divide the country and transform South Korea into a field for exploitation by United States capitalists.

Prior to the elections in South Korea, the United States authorities had studied the results of the Saar plebiscite which took place under the Nazi regime. The story of that plebiscite, held to decide whether the Saar territory should belong to France or to Germany, was well-known. The plebiscite had been supervised very closely and had been preceded by a series of acts of violence against elements hostile to Germany. Through the intervention of certain States which sympathized with Hitler Germany, the results of the plebiscite had been approved by the League of Nations on 1 March 1935. Such had been the precedent followed by the United States authorities when they had organized the elections in South Korea.

Just as Germany had asked the League of Nations to approve the Saar Plebiscite, so the United States of America was at present asking the General Assembly to recognize the legality of the elections organized in South Korea and to approve the results of those elections. That was the sense of the draft resolution submitted by the United States of America, according to which the General Assembly would approve the illegal and irregular elections organized in South Korea by the United States military authorities. The United States delegation wanted to entice the

personnes qui désirent conserver leurs positions privilégiées. Si la répression se poursuit en Corée du Sud, les États-Unis d'Amérique de même que l'Organisation des Nations Unies subiront une défaite dans cette partie du monde, car le peuple coréen les rend responsables des événements qui se sont produits. Il est regrettable, que l'on applique de telles méthodes de répression en Corée du Sud, au moment même où le problème coréen est soumis à l'examen de l'Organisation des Nations Unies. Avec de telles mesures, M. Syngman Rhee risque fort de ne pas obtenir de l'Organisation des Nations Unies la reconnaissance de son gouvernement, ce qui constitue pourtant son objectif essentiel.

Comment, dans ces conditions, la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée peut-elle prétendre que ce régime est l'expression de la volonté du peuple coréen? Ce régime a été instauré à la suite d'élections antidémocratiques organisées par les autorités américaines sous le couvert des Nations Unies. Ces élections ne reflètent en rien l'opinion du peuple coréen; le Gouvernement au pouvoir ne répond à aucun de ses désirs. Ce régime antidémocratique et antipopulaire va à l'encontre de tous les intérêts du peuple coréen; il poursuit une politique de démembrement du pays et tend à transformer la Corée du Sud en un champ d'exploitation pour les capitalistes américains.

Les autorités américaines, avant de faire procéder à des élections en Corée du Sud, ont étudié les résultats du plébiscite organisé dans la Sarre sous le régime nazi. L'histoire de ce plébiscite, qui devait départager la France et l'Allemagne au sujet de la Sarre, est bien connue. Ce plébiscite fut contrôlé de très près et fut précédé par une série d'actes de violence dirigés contre les éléments hostiles à l'Allemagne. Sur l'intervention de certains États, qui avaient de la sympathie pour l'Allemagne hitlérienne, les résultats du plébiscite furent approuvés par une décision de la Société des Nations, le 1^{er} mars 1935. Tel est le précédent dont se sont inspirées les autorités américaines lorsqu'elles ont organisé des élections en Corée du Sud.

De même que l'Allemagne avait demandé à la Société des Nations d'approuver le plébiscite sarrois, les États-Unis d'Amérique demandent actuellement à l'Assemblée générale de reconnaître la légalité des élections organisées en Corée du Sud et de sanctionner les résultats desdites élections. Tel est le sens du projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique qui tend à faire approuver par l'Assemblée générale les élections illégales et irrégulières organisées en Corée du Sud par les autorités militaires américaines. La délégation des États-

General Assembly along the same paths as those followed by the United States authorities in Korea. For all those reasons, the USSR delegation could not support the draft resolution submitted to the General Assembly by the First Committee, since that resolution would prolong the existence of the United Nations Temporary Commission for Korea and would entail the recognition by the General Assembly of the government that had been set up in South Korea.

Attempts were being made to give the impression that the Koreans had been able freely to express their wishes during the elections, but the Pan-Korean Congress, which comprised more than 50 liberal and democratic organizations in North Korea and such leading personalities as Mr. Kim Koo and Mr. Kim Kiusic, had held the opposite view. It was evident from their statements that the essential conditions for the holding of free elections had been entirely lacking in South Korea when the elections had taken place. The President of the Supreme Court of South Korea had himself testified to that fact before the Temporary Commission.

It was clear that the Temporary Commission had not endeavoured to promote the establishment of an independent and democratic State in South Korea, but on the contrary had directed its efforts towards delaying the advent of Korean independence. Under cover of the United Nations, a plan for the dismemberment of Korea had been drawn up and attempts had been made to bring Korea within the sphere of United States influence. Elections had been organized and had taken place in an atmosphere of oppression, terror and persecution. The Temporary Commission had done nothing to prevent the setting up of a puppet government in South Korea.

Numerous documents to which no reference had been made described the atmosphere of terror in which the elections had taken place. In an important document (A/AC.19/W.39) prepared by the Temporary Commission, it was said that the United States military authorities had notified the Commission that the official figures for persons killed and wounded as a result of repressive measures during the electoral campaign (February-May 1948) were 417 and 768 respectively. According to certain documents quoted by the Pan-Korean Congress, police forces in South Korea had arrested 5,424 Korean citizens between 7 and 10 May 1948, that is, immediately before the elections.

All those facts were confirmed by the statements of certain representatives of the United States military authorities. The reports of the observer groups of the Temporary Commission

Unis d'Amérique prétend entraîner l'Assemblée générale dans la voie suivie par les autorités américaines en Corée. Pour toutes ces raisons, la délégation de l'URSS se trouve dans l'impossibilité de donner son appui au projet de résolution présenté à l'Assemblée générale par la Première Commission, puisque ce projet de résolution tend à prolonger le mandat de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée et à faire reconnaître par l'Assemblée générale le gouvernement instauré en Corée du Sud.

On s'efforce de faire croire que le peuple coréen a pu exprimer librement sa volonté au cours des élections. La thèse contraire a été soutenue par le Congrès pancoréen qui groupe plus de 50 organisations libérales et démocratiques de la Corée du Nord et du Sud, ainsi que par des personnalités éminentes telles que MM. Kim Koo et Kim Kiusic. Il ressort de leurs déclarations que les conditions indispensables à des élections libres faisaient entièrement défaut en Corée du Sud lorsque les élections ont eu lieu. Le Président de la Cour Suprême de la Corée du Sud lui-même témoigna en ce sens devant la Commission temporaire.

Il apparaît clairement que la Commission temporaire ne s'est pas efforcée de favoriser la création d'un État indépendant et démocratique en Corée du Sud, mais, au contraire, a travaillé à retarder l'avènement de l'indépendance de la Corée. Sous le couvert des Nations Unies, on a élaboré un plan de démembrement de la Corée et on a voulu faire passer la Corée dans la sphère d'influence américaine. On a organisé des élections qui se sont déroulées dans une atmosphère d'oppression, de terreur et de persécution. La Commission temporaire n'a rien fait pour empêcher l'instauration d'un gouvernement fantoche en Corée du Sud.

De nombreux documents, dont on a négligé de faire état, décrivent l'atmosphère de terreur dans laquelle se sont déroulées les élections. Dans un document important (A/AC.19/W.39) émanant de la Commission temporaire, il est dit que les autorités militaires américaines ont fait savoir à la Commission que les chiffres officiels des personnes tuées et blessées par suite des mesures de répression au cours de la campagne électorale (février-mai 1948) étaient respectivement de 417 et 768. Suivant certains documents cités au Congrès pancoréen, les forces de police en Corée du Sud ont procédé à l'arrestation de 5.424 citoyens coréens du 7 au 10 mai 1948, c'est-à-dire immédiatement avant les élections.

Tous ces faits sont confirmés par les déclarations de certains représentants des autorités militaires américaines. Les rapports des groupes d'observateurs de la Commission temporaire

referred to the statements of Captain Burns of the United States Army. Captain Burns, one of the United States advisers to the Korean Police, had personally investigated certain arrests which had taken place during the month of March 1948. He had stated later to the Temporary Commission that the persons arrested had died in prison after being tortured during their interrogation. He had described some of the savage methods employed by the local police. Among other examples he had quoted the case of a man who had been fastened to a chain, beaten and hung head downwards; in addition, he had been forced to drink enormous quantities of water — a method that was known as the «water torture» in that country. Such methods had been inherited from the Japanese police. That was not surprising, since 53 per cent of the Korean police officials were ex-members of the Japanese police force. Six out of ten of the police chiefs were former Japanese collaborators. Captain Burns had admitted that a large number of the chiefs of police were ex-officers of the Japanese army, and had added that in certain part of Korea the police employed methods that had been used in South Korea during the Japanese occupation. All that information could be found in volume III of the Temporary Commission's report. The United States military authorities, however, did not seem concerned about putting an end to such a state of affairs.

Mr. Malik went on to refer to the statements made by General Hodge before the Temporary Commission. The chief of the United States armed forces in Korea seemed apprehensive lest inquiries made by the Temporary Commission should lower the prestige of the Korean police in the eyes of the Korean people. On the other hand, he did not appear to have been very much concerned about the victims of police oppression. He had admitted, however, that in some cases the police had tortured Korean citizens, but he had added that the police had used those methods for thousands of years and that there was no reason why they should not continue using them for several more decades.

Such were the conditions of police terror in which the elections had taken place in South Korea. It was not to be wondered at that those who had been elected were not representative of any but Korean reactionary circles bound by common interests to various United States groups.

Other documents besides those collected by the Temporary Commission had been no less revealing on the subject. For example, a telegram published in the newspaper *Le Monde* of 8 September stated that according to an official Korean source the Korean police had recently

font état des déclarations du capitaine Burns de l'armée américaine. Le capitaine Burns, l'un des conseillers américains auprès de la police coréenne, enquêta personnellement sur certaines arrestations qui avaient eu lieu au mois de mars 1948. Il déclara par la suite à la Commission temporaire que les personnes arrêtées étaient mortes en prison, après avoir été torturées au cours de leur interrogatoire. Il décrivit quelques-unes des méthodes atroces employées par la police locale. Entre autres exemples, il cita le cas d'un homme qui fut attaché à une chaîne, battu et pendu par les pieds la tête en bas; cet homme fut en outre obligé de boire d'énormes quantités d'eau — c'est ce qu'on appelle dans le pays la «torture de l'eau». Ce sont là des méthodes héritées de la police japonaise. Le fait n'a rien d'étonnant puisque 53 pour 100 des fonctionnaires de la police coréenne sont d'anciens policiers japonais. Six sur dix des chefs de la police sont d'anciens collaborateurs japonais. Le capitaine Burns a reconnu qu'un grand nombre des chefs de la police étaient d'anciens officiers de l'armée japonaise et a ajouté que, dans certaines régions de la Corée, la police employait des méthodes utilisées en Corée du Sud au temps de l'occupation japonaise. Tous ces renseignements figurent dans le volume III du rapport de la Commission temporaire. Cependant, il ne semble pas que les autorités militaires américaines se soient préoccupées de mettre fin à un tel état de choses.

M. Malik se réfère ensuite aux déclarations faites par le général Hodge devant la Commission temporaire. Le chef des forces armées américaines en Corée semblait craindre que les enquêtes menées par la Commission temporaire ne nuisent au prestige de la police coréenne aux yeux de la population coréenne. Par contre, il n'a pas paru se soucier beaucoup des victimes de l'oppression policière. Il a reconnu néanmoins que, dans certains cas, la police avait torturé des citoyens coréens, mais il a ajouté que la police employait ces méthodes depuis des milliers d'années et qu'il n'y avait pas de raison pour qu'elles ne continue pas à les utiliser encore pendant quelques dizaines d'années.

Telles sont les conditions de terreur policières dans lesquelles les élections ont eu lieu en Corée du Sud. On ne saurait s'étonner que les élus représentent exclusivement les cercles réactionnaires coréens liés par des intérêts communs à certains milieux américains.

Des documents autres que ceux qui ont été réunis par la Commission temporaire ne sont pas moins révélateurs à cet égard. C'est ainsi qu'une dépêche publiée dans le journal *Le Monde* en date du 8 septembre annonce de source coréenne officielle que la police coréenne a récemment en-

undertaken large-scale operations and had arrested several hundreds of people belonging to various political parties. Thus, according to the admission of the South Korean authorities themselves, the Korean Government was carrying on its policy of repression and terror. Such was the government which the Temporary Commission wished the General Assembly to recognize.

All those facts were sufficient proof of the essentially anti-democratic character of the role played by the Temporary Commission in South Korea. In the circumstances it was natural that the Temporary Commission had met with opposition from democratic and popular circles in Korea. Those people rightly requested the withdrawal of the Temporary Commission.

It was inadmissible that one of the Members of the United Nations should use the Organization for aims that were essentially directed against democracy and the people. Such an attitude was absolutely incompatible with the aims and principles of the Charter of the United Nations.

The USSR had submitted a draft resolution for the termination of the Temporary Commission's mandate as it considered that its activities were harmful to the interests of the Korean people, inconsistent with the provisions of the Charter and liable to lower the prestige of the United Nations.

The USSR delegation had declared its opposition to the draft resolution which the majority of the First Committee had adopted in order to conform with the wishes of the United States delegation. The adoption of that draft resolution would enable the United States to maintain troops in South Korea for an indefinite period. Moreover, by prolonging the existence of the Temporary Commission, the resolution would also enable the United States to continue to carry out its political schemes under the cloak of the Temporary Commission. The draft resolution adopted by the General Assembly in the course of its second session spoke in vague terms of the withdrawal of occupying forces within a very short period; the new draft resolution merely stated in even vaguer terms that the occupying forces would be withdrawn as soon as possible.

In that connexion, Mr. Malik wished to point out that the Supreme Council of North Korea had recently requested the Governments of the Union of Soviet Socialist Republics and the United States to withdraw their occupation forces simultaneously and within the shortest possible period. In a desire to meet that request, the USSR Government had decided to evacuate its forces before the end of the year. The United States Government, however, had not replied to

trepris des opérations de vaste envergure et arrêté plusieurs centaines de personnes appartenant à divers milieux politiques. Ainsi de l'aveu même des autorités de la Corée du Sud, le Gouvernement coréen poursuit sa politique de répression et de terreur et tel est le Gouvernement que la Commission temporaire voudrait faire reconnaître par l'Assemblée générale.

Tous ces faits témoignent suffisamment du caractère essentiellement antidémocratique du rôle joué par la Commission temporaire en Corée du Sud. Dans ces conditions, il est normal que la Commission temporaire se soit heurtée à l'opposition des milieux démocratiques et populaires de la Corée; ces milieux demandent à juste titre le retrait de la Commission temporaire.

M. Malik estime inadmissible que l'un des Membres de l'Organisation des Nations Unies utilise celle-ci à des fins essentiellement anti-démocratiques et antipopulaires. Une telle attitude est absolument incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Estimant que l'activité de la Commission temporaire étaient nuisible aux intérêts de la population coréenne, en contradiction avec les dispositions de la Charte et susceptibles de porter atteinte au prestige de l'Organisation des Nations Unies, l'URSS a présenté un projet de résolution tendant à mettre fin au mandat de la Commission temporaire.

La délégation de l'URSS s'est prononcée contre le projet de résolution qu'a adopté la majorité de la Première Commission pour se conformer aux désirs de la délégation des États-Unis d'Amérique. En effet, l'adoption de ce projet de résolution permettrait aux États-Unis de maintenir des troupes en Corée du Sud pour une période indéterminée. En outre, en prolongeant l'existence de la Commission temporaire, la résolution permettrait aux États-Unis d'Amérique de poursuivre la réalisation de leurs desseins politiques, en se servant de la Commission temporaire comme d'un écran. Le projet de résolution adopté par l'Assemblée générale au cours de sa deuxième session parlait en termes imprécis du retrait des forces d'occupation dans le délai le plus bref; le nouveau projet de résolution, plus vague encore, déclare simplement que les forces d'occupation seront retirées dès que cela sera possible.

M. Malik désire rappeler à ce sujet que le Conseil suprême de la Corée du Nord a récemment demandé aux Gouvernements de l'URSS et des États-Unis d'Amérique de retirer leurs forces d'occupation simultanément et dans un délai aussi bref que possible. Désireux de satisfaire à cette demande, le Gouvernement de l'URSS a décidé d'évacuer ses troupes avant la fin de l'année. Par contre, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique n'a pas répondu à la

the Supreme Council's request. Thus, the provisions of the draft resolution regarding the withdrawal of the occupation forces were pointless as far as the USSR was concerned; on the other hand, the vague and indefinite terms of those provisions would enable those who planned to remain in control of the country to maintain their forces in Korea indefinitely.

Such provisions did not therefore correspond to the interests of the Korean people any more than they served to promote the cause of international peace and security. The General Assembly should reject the draft resolution, since in agreeing to its adoption it would merely be sanctioning and legalizing the maintenance of foreign troops in Korea, since it would not fix a precise date for their withdrawal.

The United States was, moreover, playing a double game. On the one hand, it was supporting, in the General Assembly, a draft resolution providing for the withdrawal of occupation forces as soon as possible; on the other hand, it was forcing the Seoul Government to sign an agreement placing certain areas of South Korea at the disposal of the United States military authorities for an indefinite period.

Mr. Malik emphasized that nothing revealed the nature of the agreement more clearly than the fact that only 78 members of the Popular Assembly of South Korea had voted in its favour; 25 members had left the hall as a sign of protest, while a number of others voted against it. Moreover, several members of the Assembly, who had not been present at the meeting concerned, had subsequently published a declaration of protest against the agreement, which had been imposed on the Seoul Government by the United States authorities. The declaration made it quite plain that the overwhelming majority of the people of Korea were profoundly dissatisfied with the terms of the agreement.

The Korean people were obliged to meet the costs of the United States occupation, amounting to tens of millions of *yens* a month. Thus, a large part of the economy and industry of South Korea was gradually passing into American hands. It was clear that the maintenance of United States occupation forces in Korea was by no means in accordance with the wish of the Korean people, but was in the interests of the policy of the United States in the Far East.

Mr. Syngman Rhee, the political leader of South Korea, a tool of the United States occupying authorities, had indicated the reasons why he and his supporters had signed an agreement with the authorities. He stated in particular that the occupying authorities had assured him

demande formulée par le Conseil suprême. Ainsi, les dispositions du projet de résolutions relatives au retrait des troupes d'occupation sont inutiles en ce qui concerne l'URSS; par contre, ces mêmes dispositions, parce qu'elles sont vagues et imprécises, permettront à ceux qui entendent continuer de contrôler le pays de maintenir indéfiniment leurs troupes en Corée.

C'est pourquoi de telles dispositions ne correspondent pas aux intérêts du peuple de la Corée, pas plus qu'elles ne servent la cause de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée générale devrait donc rejeter ce projet de résolution; en l'adoptant elle ne ferait que sanctionner et légaliser le maintien de troupes étrangères en Corée, car elle ne fixerait pas de date précise pour le retrait de ces troupes.

Les États-Unis d'Amérique mènent d'ailleurs un double jeu dans cette affaire. D'une part, ils appuient à l'Assemblée générale un projet de résolution prévoyant que les troupes d'occupation seraient retirées dès que possible; d'autre part, ils obligent le Gouvernement de Séoul à conclure un accord mettant certains territoires de la Corée du Sud à la disposition des autorités militaires américaines pour une durée indéterminée.

M. Malik souligne que rien ne fait mieux ressortir le caractère de cet accord que le fait qu'il a été voté par 78 membres seulement de l'Assemblée populaire de la Corée du Sud, 25 membres ayant quitté la salle en signe de protestation et d'autres ayant voté contre. En outre, plusieurs membres de l'Assemblée qui n'assistaient pas à cette séance, ont publié une déclaration protestant contre cet accord imposé au Gouvernement de Séoul par les autorités américaines. Cette déclaration montre bien que la majorité écrasante du peuple de la Corée est profondément mécontente des termes de l'accord.

Le peuple coréen doit supporter les dépenses résultant de l'occupation américaine, dépenses qui s'élèvent à des dizaines de millions de *yens* par mois. Ainsi, une partie importante de l'économie et de l'industrie de la Corée du Sud passe progressivement aux mains des Américains. Il est clair que le maintien des troupes américaines d'occupation en Corée ne répond nullement à la volonté du peuple coréen, mais aux intérêts de la politique suivie en Extrême-Orient par les États-Unis.

Le chef politique de la Corée du Sud, M. Syngman Rhee, instrument des autorités américaines d'occupation, a indiqué les raisons pour lesquelles ses partisans et lui-même avaient signé un accord avec ces autorités. Il a déclaré notamment que les autorités d'occupation lui avaient

that, if the agreement were signed, the United States delegation would uphold in the United Nations the legality of the Seoul Government.

The delegation of the USSR considered that the proposal to prolong the activity of the Temporary Commission for Korea was contrary to the Charter, and it could therefore not support it. The Commission had protected the establishment of the present regime in South Korea with its authority, contrary to the clearly expressed will of the Korean people and despite its protests. Such a fact clearly showed that the Commission was pursuing objectives which had nothing in common with those of the United Nations.

When the problem of Korea was under discussion in the First Committee, the delegation of the USSR had quoted a large number of facts to prove that the Commission had done nothing to eradicate the consequences of the Japanese occupation or to establish a genuinely democratic regime in Korea. During the elections in South Korea, the Commission had consented to assume functions which normally devolved on observers, thereby lending its authority to the elections, despite the undeniable existence of police terrorism.

Under such circumstances, it became plain that any extension of the work of the Temporary Commission for Korea would provide an opportunity for reactionary elements to suppress the popular and genuinely democratic forces, in contravention of the Charter. The Commission would merely serve to cloak United States control of Korean affairs with the authority of the United Nations. It would provide something in the nature of a screen for the unilateral policy of the United States, the sole aim of which was to transform Korea into a dependent territory of the United States.

For such reasons, the USSR delegation considered that the retention of the Commission was contrary to the principles of the United Nations, and in particular to the principle of non-intervention in the internal affairs of peoples and the principle of the right of peoples to self-determination. It was therefore opposed to any proposal for the prolongation of the Commission's existence. The USSR delegation would vote against the draft resolution which had been forced upon the First Committee by the delegation of the United States, since it was convinced that the only way of really promoting the interests of the Korean people lay in the evacuation of foreign troops, in discontinuing United Nations activity in that sphere and in leaving the Korean people free to decide their own fate.

donné l'assurance que si l'accord était signé, la délégation des États-Unis appuierait la thèse de la légitimité du Gouvernement de Séoul, au sein de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de l'URSS estime que la proposition tendant à prolonger l'activité de la Commission temporaire pour la Corée est contraire aux dispositions de la Charte et, par conséquent, elle ne peut s'y associer. La Commission a couvert de son autorité la création du régime actuel en Corée du Sud, contrairement à la volonté clairement exprimée du peuple coréen et malgré les protestations de celui-ci. Ce fait montre bien que cette Commission poursuit des buts qui n'ont rien de commun avec ceux de l'Organisation des Nations Unies.

Lors de la discussion du problème de la Corée à la Première Commission, la délégation de l'URSS a cité un grand nombre de faits prouvant que l'action de cette Commission n'a nullement contribué à faire disparaître les conséquences de l'occupation japonaise et à créer en Corée un régime vraiment démocratique. Pendant les élections en Corée du Sud, la Commission a accepté de remplir des fonctions qui sont d'ordinaire dévolues aux observateurs et a donc par là même appuyé ces élections de son autorité alors que la terreur policière était indéniable.

Dans ces conditions, il devient évident que toute prolongation de l'activité de la Commission temporaire pour la Corée constituerait un moyen pour les éléments réactionnaires d'opprimer les forces populaires et vraiment démocratiques, ce qui est contraire à la Charte. Cette Commission ne servirait qu'à couvrir de l'autorité de l'Organisation, l'ingérence américaine dans les affaires de Corée. Ce serait une sorte de paravent pour la politique unilatérale des États-Unis qui vise uniquement la transformation de la Corée en un territoire dépendant des États-Unis.

Pour ces raisons, la délégation de l'URSS, estimant que le maintien en activité de cette Commission est contraire aux principes de l'Organisation, et particulièrement au principe de non-intervention dans les affaires intérieures des peuples et au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, s'oppose à toute proposition qui aurait pour objet de prolonger l'existence de cette Commission. La délégation de l'URSS votera contre le projet de résolution imposé à la Première Commission par la délégation des États-Unis, car elle est persuadée que le seul moyen de servir réellement les intérêts du peuple coréen consiste à évacuer les troupes étrangères, mettre fin à l'activité des Nations Unies dans ce domaine et laisser au peuple de la Corée le soin de décider de sa propre destinée.

Finally, Mr. Malik emphasized that the First Committee had been guilty of an injustice in refusing to hear the representatives of North Korea : under the influence of supporters of the Anglo-American bloc, the Committee had preferred to give a hearing to representatives of the Seoul regime, who by no means expressed the views of the Korean people, but those of the United States. No doubt the members of the Anglo-American bloc had been afraid that the authentic representatives of the Korean people would inform the Committee of the methods by which the United States occupation authorities had transformed South Korea into a police state, and it was for that reason that they had been refused the right to express their views in person to the Members of the United Nations.

Mr. Malik was sure that truth and justice would finally prevail. Like all other peoples, the people of Korea knew where truth and justice, on the one hand, arbitrary treatment and violence, on the other, were to be found.

Mr. ZEBROWSKI (Poland) pointed out that the resolution submitted by the delegation of the United States, the adoption of which had been recommended by the First Committee, was the direct outcome of resolution 112 (II) of 14 November 1947. The latter resolution had also been submitted by the delegation of the United States and had been inspired by the same motives as had inspired the resolution now before the General Assembly. The two resolutions were both based on considerations of imperialist policy.

The sole object of the new proposal of the United States was that of legalizing a number of violations of the Charter, of giving a legal semblance to the imperialist policy of the United States and of facilitating the creation of a United States economic and strategic base in that part of the world.

Mr. Zebrowski recalled that when the General Assembly had first discussed the Korean question, during its second session, the Polish delegation had supported the draft resolution put forward by the USSR delegation, which had proposed that representatives of Korea should be invited to take part in the discussion of the Korean question in the First Committee. The resolution had been rejected and the Koreans had been deprived of the right to express their opinion, a right which was common to all peoples. The First Committee had not acted in conformity with Article 1 of the Charter, which proclaimed the right of all peoples to self-determination.

Mr. Zebrowski considered, moreover, that, in asking that the question of Korea should be in-

En conclusion, M. Malik tient à souligner qu'en se refusant à entendre les représentants de la Corée du Nord, la Première Commission a commis une injustice : sous l'influence des tenants du bloc anglo-américain elle a préféré entendre les représentants du régime de Séoul, qui n'expriment nullement l'opinion du peuple de Corée, mais celle des États-Unis. Sans doute, les membres du bloc anglo-américain craignaient-ils que les représentants authentiques du peuple de Corée ne fissent part à la Première Commission des méthodes grâce auxquelles les autorités d'occupation américaine ont fait de la Corée du Sud un État policier et c'est pourquoi ils leur ont refusé la faculté de venir exposer leurs vues devant les Membres de l'Organisation.

M. Malik est certain que la vérité et la justice finiront par triompher. Le peuple de Corée, comme tous les autres peuples, sait parfaitement où se trouvent la vérité et la justice et où se trouvent l'arbitraire et la violence.

M. ZEBROWSKI (Pologne) fait observer que la résolution présentée par la délégation des États-Unis et dont l'adoption est recommandée par la Première Commission découle directement de la résolution 112 (II), du 14 novembre 1947. Cette dernière résolution fut également présentée par la délégation des États-Unis; elle était inspirée par les mêmes mobiles que celle dont l'Assemblée générale se trouve actuellement saisie. Les deux résolutions sont également fondées sur des considérations de politique impérialiste.

La nouvelle proposition des États-Unis a pour seul objectif de légaliser certaines violations de la Charte, d'assurer un caractère de l'égalité à la politique impérialiste des États-Unis et de permettre la création dans cette partie du monde d'une base économique et stratégique des États-Unis.

M. Zebrowski rappelle l'attitude qui fut celle de la délégation polonaise lorsque l'Assemblée générale se trouva saisie pour la première fois de la question de la Corée, au cours de sa deuxième session. Sa délégation avait alors appuyé le projet de résolution présenté par la délégation de l'URSS, tendant à inviter les représentants du peuple coréen à participer aux débats sur la question de la Corée au sein de la Première Commission; cette résolution fut rejetée et le peuple coréen fut privé du droit d'exprimer son opinion, droit qui est cependant celui de tous les peuples. La Première Commission ne s'est pas conformée à l'Article 1^{er} de la Charte, qui proclame le droit de chaque peuple à disposer de lui-même.

M. Zebrowski estime en outre que, en demandant que la question de la Corée soit portée à

cluded in the agenda, the United States delegation was acting contrary to Article 107 of the Charter, which limited the powers of the United Nations with regard to situations resulting directly from the war.

The Polish delegation had then proceeded to express its disapproval of the resolution of 14 November, pointing out that the Committee which would be set up as the result of that resolution would be an illegal body. As certain representatives had already pointed out, the terms of reference given to the Commission on Korea had been illegally amended by an organ which was itself illegal, namely the Interim Committee. Under pressure from the United States, and despite the doubts expressed by the majority of the members of the Temporary Commission on Korea and by certain members of the Interim Committee, the Interim Committee, in spite of the emphatic desire of the Korean people, had advised the Temporary Commission to carry out separate elections in Korea. The Temporary Commission had observed those elections and now asserted that the result reflected the freely expressed opinion of the majority of the Korean people.

It was unnecessary to recall the criticisms of the report of the Commission made by certain delegations during one of the First Committee's meetings, but he wished to stress the fact that those criticisms had not been refuted. It was certain that a police regime of terror had been set up in Korea under United States administration, that democratic institutions had been flouted and that power was wielded by a group of reactionaries and collaborators who were mere puppets and instruments of United States imperialist policy. That policy, pursued with the help of the military government and the support of the Commission on Korea, was in no way representative of the views of the people of Korea, whose aim it was to set up a democratic regime in their country.

The Polish delegation considered that such a regime would be possible only if foreign troops were withdrawn. For that reason it had welcomed the statement of the USSR representative that his country's troops would be withdrawn before the end of the year. Mr. Zebrowski wished to stress that that decision had been taken at a time when the Soviet Union had had no guarantee that the United States Government would take the same measures.

The Polish delegation could not support the puppet government set up in Korea under the aegis of the United States of America. The Polish Government had recognized the popular democratic government of Korea as the only one existing in that country, the only government

l'ordre du jour, la délégation des États-Unis s'est mise en contradiction avec l'Article 107 de la Charte, qui limite les pouvoirs des Nations Unies en ce qui concerne les situations résultant directement de la guerre.

La délégation polonaise s'est ensuite prononcée contre la résolution du 14 novembre, soulignant que la Commission qui serait créée en exécution de cette résolution serait un organisme illégal. Comme certains représentants l'ont déjà fait remarquer, le mandat attribué à la Commission pour la Corée fut modifié d'une façon illégale par un organisme lui-même illégal, à savoir la Commission intérimaire. Celle-ci, sous la pression des États-Unis et malgré les doutes exprimés par la majorité des membres de la Commission temporaire pour la Corée et certains membres de la Commission intérimaire, malgré le désir clairement exprimé du peuple coréen, conseilla à la Commission temporaire pour la Corée de faire procéder à des élections partielles en Corée. La Commission temporaire observa ces élections et prétend maintenant que leur résultat reflète l'opinion librement exprimée de la majorité du peuple coréen.

M. Zebrowski estime inutile de rappeler les critiques que certaines délégations ont élevées contre le rapport de la Commission à la Première Commission, mais tient à souligner que ces critiques n'ont pas été réfutées. Il est certain qu'un régime de terreur policière a été instauré en Corée sous l'administration des États-Unis, que les institutions démocratiques ont été bafouées et que le pouvoir est exercé par un groupe de réactionnaires et de collaborateurs qui ne sont que les hommes de paille des États-Unis et les instruments de leur politique impérialiste. Cette politique, poursuivie avec l'aide du gouvernement militaire et l'appui de la Commission de la Corée, ne correspond pas aux vœux du peuple coréen qui aspire à instaurer en Corée un régime démocratique.

La délégation polonaise estime, pour sa part, que seul le retrait des troupes étrangères permettra d'obtenir ce résultat. C'est pourquoi elle a accueilli avec satisfaction la déclaration de l'URSS qui spécifiait que ses troupes seraient retirées avant la fin de l'année. M. Zebrowski tient à souligner que cette décision a été prise alors que l'URSS n'avait aucune garantie que le Gouvernement des États-Unis prendrait éventuellement des mesures du même ordre.

La délégation de la Pologne ne peut accorder son appui au gouvernement fantoche établi en Corée sous l'égide des États-Unis. Le gouvernement polonais a reconnu le gouvernement démocratique populaire coréen comme le seul gouvernement qui existe en Corée, le seul qui

which truly represented the will of the Korean people and which had been democratically constituted.

The United States resolution was designed to use the United Nations as a kind of screen behind which to conceal the imperialistic aims of the United States; such a practice was contrary to the spirit of the United Nations. The peoples of the world could see the same state of affairs in Palestine, Greece, Indonesia, China and in other countries, where the United States was uniting with the least democratic elements to fight against peace and democracy. The Polish delegation was convinced that future events would frustrate such aims and it could not allow peace to be compromised and new sufferings to be imposed on many peoples of the world.

Guided by the Charter, and basing itself on the wish of the Korean people to live in peace and independence, and on the interests of the United Nations, the Polish delegation appealed to the Members of the General Assembly not to become the instruments of United States imperialists. If the Assembly wished to remain faithful to the Charter, it should adopt the resolution presented by the USSR.

Mr. Zebrowski recalled that during the deliberations of the First Committee, the Polish delegation had refused to vote on the composition of the Commission on Korea which was to replace the Temporary Commission. He considered that any commission on Korea, whether the Temporary Commission or the one now proposed, would be illegal. The Polish delegation could therefore not do otherwise than vote against the United States resolution as a whole, whether the text was amended or not.

Mr. PROCHAZKA (Czechoslovakia) recalled that his delegation had already clearly explained its attitude to the problem of the independence of Korea, during the debate that had taken place in the First Committee. He would, therefore, confine himself to explaining the reasons for his vote.

The Czechoslovak delegation had been among those which had not wished that item to be included in the agenda for the second session of the General Assembly, as it considered that that problem was not within the competence of the United Nations. For that reason it had also been opposed to the establishment of the Temporary Commission on Korea, since it considered that its establishment would run counter to international agreements, that it would be contrary to the spirit and the letter of the Charter, and that

représente effectivement la volonté du peuple coréen et le seul qui ait été constitué selon des voies démocratiques.

La résolution présentée par les États-Unis vise à faire de l'Organisation des Nations Unies une sorte de paravent destiné à dissimuler les objectifs impérialistes des États-Unis, ce qui est contraire à l'esprit de l'Organisation. Les peuples du monde peuvent constater de même qu'en Palestine, en Grèce, en Indonésie, en Chine et dans d'autres pays, les États-Unis s'allient aux éléments les moins démocratiques pour lutter contre la paix et la démocratie. La délégation de la Pologne est persuadée que les événements feront échouer de tels desseins et elle n'accepte pas que la paix soit compromise et que de nouvelles souffrances soient imposées à de nombreuses populations du monde.

S'inspirant de la Charte et se fondant sur la volonté exprimée par le peuple coréen désireux de vivre dans la paix et dans l'indépendance, tenant compte également de l'intérêt des Nations Unies, la délégation de la Pologne adresse un appel aux membres de l'Assemblée générale et leur demande de ne pas se faire le jouet des impérialistes américains. Si l'Assemblée veut rester fidèle à la Charte, elle doit adopter la résolution présentée par l'URSS.

M. Zebrowski rappelle que, lors des délibérations de la Première Commission, la délégation polonaise s'est refusée à se prononcer par un vote sur la composition de la Commission pour la Corée qui doit remplacer la Commission temporaire pour la Corée. M. Zebrowski estime que toute commission pour la Corée, qu'il s'agisse de la Commission provisoire ou de celle dont la création est maintenant proposée, est un organisme illégal. La délégation de la Pologne ne pourra donc que voter contre l'ensemble de la résolution des États-Unis, que le texte en soit ou non amendé.

M. PROCHAZKA (Tchécoslovaquie) rappelle que sa délégation a déjà très nettement précisé sa position sur le problème de l'indépendance de la Corée, lors du débat qui a eu lieu à la Première Commission. Il se bornera donc à exposer les motifs de son vote.

La délégation tchécoslovaque a été parmi celles qui se sont opposées à l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée générale, car elle estimait que ce problème ne relevait pas de la compétence de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi elle s'est opposée également à l'établissement de la Commission temporaire pour la Corée, considérant que sa création allait à l'encontre des accords internationaux, qu'elle était contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte,

it could not but complicate and hinder the solution of the problem.

His delegation's scepticism had been justified by subsequent events in Korea, and the voluminous report of the Temporary Commission had merely confirmed it in its attitude.

For those reasons and in order to protest in the most energetic terms against the methods which had been used in the so-called elections in South Korea, the Czechoslovak delegation would not be in a position to support the report of the Temporary Commission on Korea. It based its attitude on the deep conviction that the creation of that Commission, far from being a good example of how the United Nations should accomplish its task, was, on the contrary, wholly inconsistent with the purposes for which the Organization had been set up.

It was therefore logical for the Czechoslovak delegation to object to the continuation of that Commission for another year, as proposed in document A/788 and contained in the draft resolution of Australia, China and the United States (A/C.1 426).

The Czechoslovak delegation did, however, support the draft resolution submitted by the Union of Soviet Socialist Republics (A/790) which asked the General Assembly to terminate immediately the activity of the Temporary Commission. That resolution took the facts into consideration when it stated that the Temporary Commission on Korea had been used to conceal an anti-democratic policy and to establish a reactionary and anti-national regime in South Korea.

While the representatives of that reactionary regime had been invited to take part in the discussion in the First Committee by the majority of its members, such an authorization had been refused in the case of the true representatives of the people of Korea, namely those of the popular democratic republic of Korea, in spite of the proposal made by the Czechoslovak delegation.

Mr. Prochazka regretted that the fundamental principles of democracy had again been violated, as they had been the previous year.

Mr. BEBLER (Yugoslavia) considered that the question on which the General Assembly was called to state its opinion was very similar to a number of other questions, in particular that of Greece. In both cases troops of the Anglo-American bloc were present, a regime had been set up by foreign Powers and was maintained by terror, and there were indications that the United

et qu'elle ne pouvait que compliquer davantage et rendre plus difficile la solution du problème.

Les événements survenus depuis en Corée n'ont fait que justifier ce scepticisme et le volumineux rapport de la Commission temporaire ne peut que raffermir l'attitude adoptée par la délégation.

Pour ces raisons et afin de protester de la façon la plus énergique contre la procédure antidémocratique qui a été suivie dans les prétendues élections en Corée du Sud, la délégation tchécoslovaque ne sera pas en mesure d'approuver le rapport de la Commission temporaire pour la Corée. Elle motive son attitude par la conviction profonde que la création de cette Commission, loin d'être un bon exemple des méthodes qui permettraient aux Nations Unies de s'acquitter de leur tâche, a été, au contraire, en complète opposition avec les buts pour lesquels l'Organisation a été établie.

Il est par conséquent logique que la délégation tchécoslovaque s'élève contre la prorogation de cette Commission pour une nouvelle année, proposée dans le document A/788 qui reproduit sur ce point un projet de résolution de l'Australie, de la Chine et des États-Unis (A/C.1/426).

En revanche, elle approuve le projet de résolution de l'URSS (A/790) qui invite l'Assemblée générale à mettre fin immédiatement à l'activité de cette Commission temporaire. Cette résolution, en effet, tient compte de la réalité lorsqu'elle expose que la Commission temporaire pour la Corée a été utilisée pour couvrir une politique antidémocratique et l'établissement d'un régime réactionnaire et antinational en Corée du Sud.

Tandis que les représentants de ce régime réactionnaire étaient invités à participer aux discussions de la Première Commission par la majorité de ses membres, les représentants légitimes du peuple coréen, ceux de la République démocratique populaire de Corée, se voyaient refuser pareille autorisation, en dépit de la proposition de la délégation tchécoslovaque.

M. Prochazka regrette que les principes fondamentaux de la démocratie aient été ainsi une nouvelle fois violés, comme ils l'avaient déjà été l'année précédente.

M. BEBLER (Yougoslavie) estime que la question sur laquelle l'Assemblée générale est appelée à se prononcer présente une grande similitude avec un certain nombre d'autres problèmes, en particulier celui de la Grèce. Dans les deux cas, on se trouve en présence de troupes du bloc anglo-américain, d'un régime institué par des Puissances étrangères et maintenu par la terreur,

States was trying to set up military bases against the USSR in those countries.

The majority had adopted the same attitude towards Korea as in the case of Greece. The United States policy of intervention had been approved, and it had been decided to send a commission which, under cover of the authority of the United Nations, would promote and justify the realization of that policy.

The above appeared obvious in the case of Greece, where efforts were being made to discover who were responsible for the people's resistance to that policy, as if it were necessary to receive advice or orders from abroad in order to be democratic and patriotic.

It could be said that, during the present session, «questions» of a certain type had made their appearance. They were not questions in the true sense of the word, but only appeared to be such, as a large proportion of the items on the Assembly's agenda had shown. They seemed to be questions only because they were couched in false terms instead of being presented as a network of selfish interests and infringements of the Charter, which was how world public opinion viewed them.

That had been demonstrated only too well in the case of Korea as in that of Greece. The General Assembly had discussed neither the question of United States intervention, nor that of the anti-democratic policy pursued by the United States in those countries, nor that of the establishment of United States military bases with a view to a coming war; what it had discussed, by the will of the majority, had been the resistance of those peoples against the policy of intervention.

In the case of Greece, the Yugoslav representative had several times had occasion to point out to the First Committee that what the majority wished to induce the United Nations to approve was a campaign against the Greek people, condemning their resistance against United States intervention in Greece, as if that resistance were a fifth-columnist activity.

In the case of Korea that fact had not perhaps been clear at first. In sub-paragraph (a) of paragraph 4 of the resolution on which the Assembly was called to state its opinion, it was shown that the Commission sent into that country should lend its good offices to bring about the unification of Korea and the integration of all Korean security forces. That meant, therefore, increasing the power of the police forces in South Korea, which was controlled by the United States of America.

Sub-paragraph (c) dealt with the further development of representative government, although

et d'indications prouvant que les États-Unis cherchent à créer dans ces pays une base militaire contre l'URSS.

La majorité a adopté pour la Corée la même attitude que dans le cas de la Grèce, consistant à approuver cette politique américaine d'intervention et à décider l'envoi d'une Commission qui, sous le couvert de l'autorité des Nations Unies, favoriserait et justifierait la réalisation de cette politique.

Cela apparaît de toute évidence dans le cas de la Grèce, lorsqu'on s'attache à rechercher les responsables de la résistance du peuple contre cette politique, comme s'il était nécessaire, pour être démocrate et patriote, d'en recevoir de l'extérieur le conseil ou l'ordre.

On pourrait dire qu'il s'est créé au cours de la présente session un type de «questions» qui ne sont pas de vraies questions mais des semblants de questions, comme le prouvent une grande partie des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée. Ce ne sont que des semblants de questions parce qu'elles sont posées de façon fautive au lieu d'être présentées comme l'entrecroisement d'intérêts égoïstes et d'infractions à la Charte, ce qu'elles sont pour l'opinion publique mondiale.

Le cas de la Corée, comme celui de la Grèce d'ailleurs, le démontre abondamment. Ce qui a été discuté à l'Assemblée générale, ce n'est ni la question de l'intervention américaine, ni celle de la politique antidémocratique des États-Unis dans ces pays, ni celle de la création par les États-Unis de bases militaires en vue d'une prochaine guerre, c'est — par la volonté de la majorité — la question de la résistance de ces peuples contre cette politique d'intervention.

Dans le cas de la Grèce, le représentant de la Yougoslavie a eu l'occasion à plusieurs reprises de faire observer à la Première Commission que ce que la majorité voulait faire approuver par les Nations Unies, c'était une entreprise dirigée contre le peuple grec, tendant à condamner sa résistance contre l'intervention américaine en Grèce, comme si cette résistance était le fait d'une cinquième colonne.

Dans le cas de la Corée, cela n'apparaît peut-être pas au premier abord. Mais dans, l'alinéa a) du paragraphe 4 de la résolution sur laquelle l'Assemblée est appelée à se prononcer, il est indiqué que la Commission envoyée dans ce pays devra prêter ses bons offices pour réaliser l'unification de la Corée et l'intégration de toutes les forces de sécurité. Il s'agit donc d'un élargissement du pouvoir des forces de police de la Corée du Sud, qui est dominée par les États-Unis d'Amérique.

Dans l'alinéa c), il est question de l'extension du régime représentatif, bien que le régime appliqué

the system of government in South Korea by no means deserved that description.

Paragraphs 7, 8 and 9 went even further : foreign States were called upon to throw the weight of their authority against the Korean people's resistance and in favour of the puppet government set up in South Korea. The Commission, which seemed to some delegations the solution of the Korean problem, was thus nothing but a weapon to overcome the Korean people's opposition to the United States' interventionist policy.

Such a method of false presentation, of provoking lengthy discussions on sham questions such as the alleged misdeeds of Yugoslavia in Greece or of the Government of North Korea in South Korea, was doing a great deal of harm to the United Nations.

Public opinion could easily see, through the artificiality of such discussions, and its disappointment was understandable in view of the fact that more than 16 questions of that kind, ranging from the veto to the family problems of Chilean diplomats, had been brought up during the present session, whereas no solution had been found for real problems such as those of atomic energy and disarmament.

It was no use offering to public opinion a document on conciliation as a solution, as had been done when the Mexican resolution had been adopted at the 154th plenary meeting. It was no use offering, as a substitute for co-operation, a document about methods of co-operation, such as the proposal of the Interim Committee.

It could not be denied that public opinion had been disappointed. That had become obvious in Paris itself; it had not been mere chance that an eccentric had at one moment been able to arouse more public interest than the meetings of the General Assembly by launching the reactionary slogan of world government — which would obviously be nothing more than a virtual United States government with world-wide prerogatives.

The United Nations had squandered during the present session a great part of the moral capital it had acquired both at San Francisco and in the three post-war years in which it had been possible to make useful decisions. At the moment when the session was to be adjourned, he appealed to the representatives who made up the majority of the General Assembly to ponder, not the documents dealing with conciliation and co-operation, but conciliation and co-operation themselves. Such was the hope of the peoples on behalf of whom he was speaking.

en Corée du Sud ne mérite nullement cette appellation.

Les paragraphes 7, 8 et 9 vont plus loin encore : les États étrangers sont invités à peser de leur autorité sur la résistance du peuple coréen, en faveur du Gouvernement fantoche instauré en Corée du Sud. La Commission, qui représente pour certaines délégations la solution du problème de la Corée, apparaît donc simplement comme un instrument de lutte contre l'opposition du peuple coréen à la politique américaine d'intervention.

Cette manière de poser les questions de façon fausse, de provoquer de longues discussions sur des semblants de questions, telles que les prétendues fautes commises par la Yougoslavie en Grèce ou par le Gouvernement de la Corée du Nord en Corée du Sud, porte un grand préjudice aux Nations Unies.

Ce caractère artificiel des débats est fort bien perçu de l'opinion publique, dont la déception s'explique par le fait que plus de 16 questions de cette nature — depuis le veto jusqu'aux problèmes familiaux des diplomates chiliens — ont été posées au cours de la présente session et que, d'autre part, pour les vrais problèmes, ceux de l'énergie atomique et du désarmement, il n'a pas été trouvé de solution.

Rien ne sert de présenter à l'opinion, en guise de solution, un document sur la conciliation, comme dans le cas de la résolution adoptée à la 154^e séance plénière sur l'initiative du Mexique. Rien ne sert de lui offrir, en guise de collaboration, un document sur les méthodes de collaboration, tel que la proposition de la Commission intérimaire.

La déception du public est indéniable. Elle est apparue clairement à Paris même, et ce n'est pas pur hasard si un personnage extravagant, en lançant ce mot d'ordre réactionnaire d'un gouvernement mondial — qui ne serait de toute évidence qu'un gouvernement plus ou moins américain, jouissant de prérogatives universelles — a pu susciter à un moment donné plus d'intérêt que les séances de l'Assemblée générale.

M. Bebler constate que, durant la présente session, l'Organisation a dilapidé une grande partie du capital moral acquis tant à San-Francisco qu'au cours des trois années d'après guerre où d'utiles décisions ont pu être prises. Au moment où la session doit être ajournée, il fait appel aux représentants qui constituent la majorité de l'Assemblée générale pour qu'ils méditent, non pas sur des textes traitant de conciliation et de collaboration, mais sur la conciliation et la collaboration elles-mêmes : tel est le vœu des peuples au nom desquels parle le représentant de la Yougoslavie.

Mr. Jacob MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) stated that his delegation opposed the creation of a Commission on Korea for reasons already stated; it considered such a commission illegal and incompatible with the United Nations Charter in that it infringed the essential principles of the self-determination of peoples and of non-intervention in matters which were essentially within the domestic jurisdiction of governments. The USSR delegation would therefore abstain from voting on any amendment dealing with the membership of that Commission or with any other matter concerning it.

The PRESIDENT put to the vote the Canadian amendment (A/806) proposing the deletion from paragraph 4 of the First Committee's draft resolution (A/788) the words «consisting of the same Member States which composed the United Nations Temporary Commission on Korea» and the substitution of the words «consisting of the following States : Australia, China, El Salvador, France, India, the Philippines, Syria».

The amendment was adopted by 42 votes, with 3 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the First Committee's resolution, thus amended.

At the request of the United States of America, a vote was taken by roll-call, as follows.

Costa Rica, having been drawn by lot by the President, was called upon to vote first.

In favour : Costa Rica, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France, Greece, Haiti, Honduras, Iceland, India, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Paraguay, Peru, Philippines, Siam, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela, Yemen, Afghanistan, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Burma, Canada, Chile, China, Colombia.

Against : Czechoslovakia, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic.

Abstaining : Sweden.

The amended resolution was adopted by 48 votes to 6, with 1 abstention.

M. Jacob MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que, pour des raisons déjà exposées, sa délégation s'oppose à la création d'une Commission pour la Corée, parce qu'elle considère cette création comme illégale et contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies, en ce qu'elle enfreint les principes essentiels du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la non-intervention dans les affaires qui sont de la compétence nationale des Gouvernements. En conséquence, la délégation de l'URSS s'abstiendra de participer au vote sur tout amendement relatif à la composition de cette Commission ou à toute autre question concernant la même Commission.

Le PRÉSIDENT invite l'Assemblée à se prononcer sur l'amendement du Canada (A/806) tendant à supprimer dans le paragraphe 4 du projet de résolution de la Première Commission (A/788), les mots «composés de ceux des États Membres qui constituaient déjà la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée» et à les remplacer par les mots : «composée des États suivants : Australie, Chine, Salvador, France, Inde, Philippines, Syrie».

Par 42 voix, avec 3 abstentions, l'amendement est adopté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution de la Première Commission ainsi amendé.

A la demande des États-Unis, il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par Costa-Rica, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Égypte, Salvador, Éthiopie, France, Grèce, Haiti, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irak, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Siam, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie.

Votent contre : Tchécoslovaquie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie.

S'abstient : la Suède.

Par 48 voix contre 6, avec une abstention, la résolution amendée est adoptée.

Mr. Jacob MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) pointed out that his delegation had submitted a draft resolution (A/790) on the termination of the United Nations Temporary Commission on Korea, and asked that the General Assembly should vote upon it.

The PRESIDENT admitted that the question of the representative of the USSR was technically correct; he pointed out, however, that that was not an amendment to the proposal made by the First Committee, but a separate resolution which, in view of various observations and considerations, called for the termination of the Temporary Commission, on the retention of which the Assembly had just voted. Nevertheless, if the USSR representative insisted, he was prepared to put that resolution to the vote.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) protested against the way in which the President had explained the omission of his delegation's draft resolution, which had been circulated to Members on 9 December. It was certainly a separate resolution, but all delegations had the right to submit a resolution of that kind, even if their subject matter already appeared in other resolutions. He was astonished that the President, who for three months had shown such great impartiality towards the delegations belonging to the minority of the Assembly, should want, at the last moment, simply to disregard the USSR proposal under the pretext, although technically admissible, it contained provisions which had already appeared in other resolutions.

In actual fact, that proposal in no way repeated what appeared in the majority resolution. He listed a whole series of items which were not found in the other resolutions; the USSR draft resolution could not therefore be set aside and he urged that a vote should be taken upon it.

The PRESIDENT explained that he had been on the point of putting the proposal to the vote in order to remedy his omission, when Mr. Vyshinsky had asked to speak. He had always scrupulously respected the rights of the minority and he recognized that the USSR delegation was entitled to demand that the Assembly should vote upon its proposal. It had been his duty, however, to summarize its content — the termination of the United Nations Temporary Commission on Korea — when he called for the vote.

The USSR resolution was rejected by 46 votes to 6, with no abstentions.

M. Jacob MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que sa délégation a présenté un projet de résolution (A/790) tendant à la suppression de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée et il demande que l'Assemblée se prononce à l'égard de cette proposition.

Le PRÉSIDENT reconnaît que, du point de vue technique, le représentant de l'URSS a raison; toutefois, il fait observer qu'il s'agit non pas d'un amendement au projet de la Première Commission, mais d'une résolution séparée qui, à la suite de constatations et de considérations diverses, conclut à la suppression de la Commission temporaire, dont le maintien a fait l'objet du dernier vote de l'Assemblée. Cependant, si le représentant de l'URSS insiste, le Président est prêt à mettre ce projet de résolution aux voix.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'élève contre la façon dont le Président explique l'omission du projet de résolution de sa délégation, qui a été distribué aux Membres de l'Assemblée dès le 9 décembre. Il s'agit bien, en effet, d'une résolution séparée, mais toute délégation a le droit de présenter une résolution de cette nature, même si les questions qui y sont traitées figurent déjà dans d'autres résolutions. Le représentant de l'URSS s'étonne qu'après avoir pendant trois mois montré tant d'impartialité à l'égard des délégations appartenant à la minorité de l'Assemblée, le Président veuille, au dernier moment, écarter purement et simplement la proposition de l'URSS, sous prétexte que, bien qu'elle soit techniquement recevable, elle contient des dispositions ayant figuré dans d'autres résolutions.

En fait, ce projet ne reproduit nullement ce qui figure dans la résolution de la majorité. Il énonce toute une série de points qu'on ne retrouve pas dans les autres résolutions; par conséquent, ce projet de résolution ne saurait être négligé et la délégation de l'URSS insiste pour qu'il soit mis aux voix.

Le PRÉSIDENT précise qu'il était sur le point de mettre cette proposition aux voix, afin de réparer l'omission commise, lorsque M. Vychinsky est intervenu. Respectant toujours très scrupuleusement les droits de la minorité, il reconnaît que la délégation de l'URSS a le droit de demander que l'Assemblée se prononce sur sa proposition. Mais il était de son devoir, au moment de la mettre aux voix, d'en résumer le contenu qui conclut à la suppression de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée.

Par 46 voix contre 6, sans aucune abstention, le projet de résolution de l'URSS est rejeté.

132. Closing of the first part of the third session of the General Assembly

The PRESIDENT stated that the decision just taken concluded the discussion on the last point on the agenda.

He announced that, in accordance with the practice at previous sessions of the General Assembly, he would ask Mr. Trygve Lie, the Secretary-General, to say a few words. He would then call upon Mr. Robert Schuman, as the representative of the host country of the General Assembly during its present session, and afterwards on any Vice-President who wished to speak.

The SECRETARY-GENERAL observed that in the course of the present session the General Assembly and its Committees had held a very large number of meetings : 618 in all, as against 445 during the second session.

He was sure that next April the General Assembly would be in a better position to achieve constructive results on the remaining items on the agenda. At the end of the session working conditions had been rendered more difficult by the great physical weariness of members of the Assembly and the Secretariat, and by a complex political situation.

The Secretary-General wished first of all to express, on behalf of the United Nations administration, a word of thanks and admiration to Mr. Evatt, President of the General Assembly, for the great ability, forthright courage and complete devotion to the cause of the United Nations with which he had conducted the work of the General Assembly. Without his fighting leadership the General Assembly would have completed far less of its work. The Secretary-General and the Secretariat looked forward to seeing Mr. Evatt as President once more during the second part of the third session of the General Assembly, to be held at Lake Success in April.

He also wished to express his deep gratitude to the Government of the French Republic and to the municipal authorities of Paris for their magnificent achievement in transforming the Palais de Chaillot into the temporary home of the United Nations and for the numerous technical services so generously placed at the disposal of the United Nations during its stay in Paris.

The United Nations owed an immense debt of gratitude to thousands of French citizens, the building workers, the firemen, the policemen, the administrative staff, as well as the 650 temporary employees who had joined the permanent Secretariat and whose devoted

132. Clôture de la première partie de la Troisième session de l'Assemblée générale.

Le PRÉSIDENT déclare que la décision qui vient d'être prise met fin à la discussion relative au dernier point de l'ordre du jour.

Il annonce que, conformément à la coutume établie lors des Assemblées précédentes, il va demander à M. Trygve Lie, Secrétaire général, de prononcer quelques mots. Il donnera ensuite la parole à M. Robert Schuman, représentant du pays qui a été l'hôte de l'Assemblée générale au cours de la présente session, puis à ceux des Vice-Présidents qui manifesteront le désir de parler.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL constate qu'au cours de la présente session l'Assemblée générale et ses Commissions ont tenu de très nombreuses séances, 618 au total, au lieu de 445 lors de la deuxième session.

Il est persuadé qu'au mois d'avril prochain l'Assemblée générale se trouvera dans de meilleures conditions pour obtenir des résultats constructifs au sujet des points de l'ordre du jour demeurés en suspens. En effet, les conditions de travail sont rendues difficiles, en cette fin de session, par l'état de grande fatigue physique des membres de l'Assemblée et du Secrétariat et par une situation politique complexe.

Le Secrétaire général désire tout d'abord exprimer, au nom de l'administration de l'Organisation, ses remerciements et son admiration à M. Evatt, Président de l'Assemblée générale. Sa compétence, sa sincérité, son dévouement total à la cause des Nations Unies ont permis à l'Assemblée générale de mener à bien beaucoup plus de travaux qu'elle n'aurait pu le faire si elle n'avait été présidée de façon aussi énergique. Le Secrétaire général et le Secrétariat se réjouissent à l'avance de retrouver M. Evatt comme Président lors de la deuxième partie de la troisième session de l'Assemblée générale, au mois d'avril, à Lake Success.

Le Secrétaire général tient également à exprimer sa profonde gratitude au Gouvernement de la République française et aux autorités municipales de Paris qui, au prix de grands efforts, ont transformé le Palais de Chaillot en siège provisoire des Nations Unies et ont mis si généreusement à leur disposition, pendant leur séjour à Paris, de nombreux services techniques.

Les Nations Unies ont contracté une dette immense de gratitude à l'égard de milliers de citoyens français, qu'il s'agisse des ouvriers du bâtiment, des pompiers, des agents, du personnel des services administratifs ainsi que des 650 employés temporaires qui sont venus se joindre

labours, by day and by night, had enabled the meetings to take place regularly.

The moving of so complicated an apparatus as the General Assembly involved much extra cost and inconvenience. However, the Secretary-General was convinced that the representatives at that Assembly would agree with him in stating that the decision to hold the third session of the General Assembly at Paris had resulted in substantial benefit both to the United Nations and to Europe. It had been good for the United Nations to meet in Europe, where the problems of reconstruction and peace had greater urgency because they were close at hand. It had been good for Europe to have the Assembly in its midst, to enable its peoples to gain a better understanding of the United Nations.

One of the important features of that Assembly had been the large number of Press and radio correspondents who had written or broadcast articles about its work. There had been 2,000 in all, which was twice as many as there had ever been at New York. The result had been that not only the people of Europe but people throughout the world had been more fully informed about the work of the United Nations during the past three months than ever before.

The Secretary-General said that there had been both successes and failures during the session, but he considered that final judgment on the third session should not be passed until the second part had been concluded. He agreed with the President, however, in considering that a comparison between the importance and scope of the recommendations already adopted in Paris and those adopted by the first and second General Assemblies in 1946 and 1947 showed that the work accomplished was better than they had thought.

On the other hand, a comparison between the results achieved and the conflicts of the great Powers that continued profoundly to disturb the world and the United Nations clearly showed that the work already accomplished was only a bare beginning.

It was a sign of the growing maturity and vitality of the United Nations that fresh problems were daily laid before the General Assembly and the various Councils. The traditional methods of diplomacy had broken down time and again. The United Nations could not be expected to succeed in a few weeks where traditional diplomacy and such international negotiating bodies

aux membres permanents du Secrétariat et dont le travail assidu, de jour et de nuit, a permis aux séances de se dérouler régulièrement.

La mise en marche d'un organisme aussi compliqué que l'Assemblée générale entraîne de nombreuses dépenses supplémentaires et présente de nombreux inconvénients. Cependant le Secrétaire général est persuadé que les représentants de cette Assemblée reconnaîtront avec lui que la décision de convoquer la troisième session de l'Assemblée générale à Paris a procuré des avantages considérables aux Nations Unies et à l'Europe. Il était bon, pour les Nations Unies, de siéger en Europe, où les problèmes de la reconstruction et de la paix s'imposent davantage parce qu'ils sont plus proches. Il était bon que l'Assemblée siègeât en Europe pour que les peuples de l'Europe apprennent à mieux connaître l'Organisation des Nations Unies.

Un des éléments importants de cette Assemblée a été le grand nombre de correspondants de la presse et de la radio qui ont écrit ou radiodiffusé des articles sur les séances de cette Assemblée. Ils étaient 2.000 en tout, c'est-à-dire deux fois plus nombreux qu'à New-York. Aussi, au cours de ces trois derniers mois, non seulement les peuples de l'Europe, mais tous les peuples du monde ont-ils été informés de façon plus complète qu'auparavant des travaux accomplis par les Nations Unies.

Le Secrétaire général reconnaît que l'Assemblée générale a remporté des succès et qu'elle a connu des échecs au cours de la présente session, mais il estime qu'il est trop tôt pour porter un jugement définitif et qu'il faut attendre, pour cela la fin de la seconde partie de la troisième session. Il reconnaît, cependant avec le Président, que, si l'on compare l'importance et la portée des recommandations déjà adoptées à Paris avec celles qui l'ont été lors de la première et de la deuxième sessions de l'Assemblée générale, en 1946 et 1947, le travail accompli a été meilleur qu'on ne pouvait l'espérer.

Au contraire, si l'on compare les résultats obtenus avec les conflits qui séparent encore les grandes Puissances et qui continuent à inquiéter profondément le monde et les Nations Unies, on se rend compte que le travail qui vient d'être accompli n'est qu'un commencement.

Le fait que l'on porte chaque jour davantage de problèmes devant l'Assemblée générale et devant les divers Conseils est le signe d'une maturité et d'une vitalité toujours croissantes des Nations Unies. Les méthodes traditionnelles de la diplomatie ont maintes fois échoué. On ne peut s'attendre à ce que les Nations Unies réussissent en quelques semaines là où ont échoué

as the Council of Foreign Ministers had failed for years.

In spite of that, the General Assembly had acted as a moderating influence also in the present political conflict between the great Powers. Notwithstanding all the harsh words that had been spoken the general tendency had always been in the direction of modifying intransigent positions, of continuing negotiations, and of renewed attempts at conciliation.

The United Nations was and would remain the most powerful force for peace.

The real desire of the peoples of the world — the great Powers and the small countries alike — had been best expressed in the resolution submitted by the delegation of Mexico and unanimously adopted: the appeal to the great Powers to renew their efforts to compose their differences and establish a lasting peace.

The Secretary-General recalled that the danger to peace arising from the conflict between the great Powers still remained serious. He expressed the hope that when the General Assembly met again, in April 1949, it would receive a report from all the great Powers on how far they had proceeded with regard to the obligations undertaken under the Mexican resolution.

In conclusion, the Secretary-General tendered to all members of delegations and of the Secretariat his best wishes for Christmas and the New Year, and urged them to work and to pray for peace.

Mr. Robert SCHUMAN (France) first thanked the Secretary-General for his friendly references to the work done by France to prepare a welcome for the General Assembly of the United Nations. He also expressed his delegation's satisfaction that the session had taken place under normal conditions in spite of technical difficulties and in spite of the little time that had been available for the preparations. He thanked the Secretary-General and all the members of the Secretariat who had given very real help in carrying out that work.

The French representative recognized that one of the main advantages of the General Assembly sessions was that they brought together the men who bore the heavy responsibility for the affairs of their countries, that they fostered mutual sympathy and led to a better understanding than was possible through diplomatic channels.

pendant des années la diplomatie traditionnelle et des organismes chargés de négociations entre les États, comme par exemple le Conseil des Ministres des affaires étrangères.

L'Assemblée générale a cependant exercé une influence modératrice dans le conflit politique qui sépare actuellement les grandes Puissances. La tendance générale a toujours été, en dépit des paroles désagréables qui ont pu être prononcées, de modifier les positions intransigeantes, de poursuivre les négociations et de renouveler les tentatives de conciliation.

L'Organisation des Nations Unies est et restera l'instrument le plus puissant au service de la paix.

Le désir réel des peuples du monde, qu'ils appartiennent aux grandes Puissances ou aux petites Puissances, a trouvé sa meilleure expression dans la résolution qui a été présentée par la délégation du Mexique et approuvée à l'unanimité, et qui demande aux grandes Puissances de renouveler leurs efforts en vue d'aplanir leurs différends et d'établir une paix durable.

Le Secrétaire général rappelle que les dangers qui menacent la paix, étant donné le conflit qui divise les grandes Puissances, sont toujours aussi sérieux. Il espère que, lorsque l'Assemblée générale se réunira à nouveau, en avril 1949, toutes les grandes Puissances seront en mesure de dire ce qu'elles ont fait pour satisfaire aux engagements qu'elles ont contractés en vertu de la résolution du Mexique.

Le Secrétaire général termine en présentant à tous les membres des délégations ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat ses meilleurs vœux à l'occasion de Noël et du Premier de l'An, et en leur demandant de travailler et de prier pour la paix.

M. Robert SCHUMAN (France) remercie tout d'abord le Secrétaire général d'avoir bien voulu reconnaître les efforts accomplis par la France pour préparer l'accueil fait à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il exprime également la satisfaction qu'éprouve la délégation française à constater que la présente session s'est déroulée dans des conditions normales, malgré les difficultés techniques et malgré la brièveté du temps de préparation. Il remercie le Secrétaire général et tous les membres du Secrétariat qui ont apporté une aide efficace à l'accomplissement de cette tâche.

Le représentant de la France reconnaît que l'un des principaux avantages des sessions de l'Assemblée générale est de rapprocher les hommes qui ont la lourde responsabilité des affaires de leurs pays, de les prédisposer à une mutuelle sympathie et de les amener à se comprendre mieux que cela ne serait possible par la voie des rapports diplomatiques.

He was sure he was speaking on behalf of his colleagues in thanking the President for the way in which he had conducted the debates, and in expressing satisfaction with his election. The President had been for them all an example of untiring assiduity and of an ever equable and cheerful disposition. The delegates would be glad to see Mr. Evatt preside over the second part of the third session in April.

The French representative expressed the same gratitude and sympathy to the Secretary-General who was responsible for the continuous work of the United Nations. He had had in particular the heavy task of presiding over and supervising the installation of the General Assembly outside its headquarters; Mr. Robert Schuman hoped he did not regret his part in the choice of Paris.

The French delegation also wished to thank the Assistant Secretaries-General, their collaborators and all the personnel of the Secretariat, for a great deal of goodwill and intelligence had been devoted to the service of the United Nations Organization.

The French representative wished to point out that the task of the Secretariat should be facilitated by reforming the methods of work hitherto employed. It was not for him to draw up a balance-sheet of the General Assembly's work; that had already been done by the President in a Press conference and by the Secretary-General. He did, however, wish to say, as the representative of France, that he was proud that the International Declaration of Human Rights had been adopted in Paris. The French considered that that was in a sense a homage rendered to the age-long efforts made by France to find universal peace, and to the service rendered by the French nation in the struggle for freedom and respect for the individual.

It was true that the debates which had taken place in the General Assembly had disappointed certain hopes. The work that had been accomplished would not, however, have been in vain; and the results arising from it would finally overcome the scepticism which was still sometimes felt towards the United Nations. That would be the case especially if all the States concerned faithfully adhered to the decisions that had been taken, even when they had not been to their liking. That was the law of democracy; it must be obeyed.

France, for its part, had followed the work of the General Assembly with growing interest. Not only did it feel honoured to have had the General Assembly held in French territory; it also had the feeling of closer association, both now and in the future, with the only great international

Il est sûr de parler au nom de ses collègues en remerciant le Président de la façon dont il a su mener les débats et en se félicitant du choix qui a été fait en sa personne. Le Président, dit-il, a été pour tous un exemple d'assiduité infatigable et d'humeur toujours égale et souriante. Les délégués se réjouiront de voir M. Evatt présider, en avril, la seconde partie de la troisième session.

Le représentant de la France exprime la même reconnaissance et la même sympathie au Secrétaire général, qui assure la permanence de l'activité de l'Organisation. Il a, en particulier, la lourde tâche de présider et de veiller à l'installation de l'Assemblée générale en dehors des locaux habituels; M. Robert Schuman espère qu'il ne regrette pas d'avoir contribué au choix de Paris.

Le représentant de la France déclare que la reconnaissance de la délégation française s'étend également aux Secrétaires généraux adjoints, à tous leurs collaborateurs et à tout le personnel du Secrétariat car, dit-il, une grande somme de bonne volonté et d'intelligence a été dépensée au service de l'Organisation des Nations Unies.

Le représentant de la France tient à affirmer qu'il faut avoir la volonté de faciliter la tâche de ces hommes en réformant les méthodes de travail appliquées jusqu'à présent. Il pense qu'il ne lui appartient pas de dresser le bilan des travaux de l'Assemblée générale. Ceci a déjà été fait par le Président, dans une déclaration de presse, et par le Secrétaire général. Mais il tient à dire, en tant que représentant de la France, sa fierté d'avoir vu adopter à Paris, la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les Français considèrent que c'est là, en quelque sorte, un hommage rendu aux efforts séculaires faits par l'esprit français pour rechercher la paix universelle et aux luttes que la nation française a livrées au service de la liberté et du respect de la personne humaine.

Certes, les débats qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée générale ont pu démentir quelques espoirs. Mais les efforts accomplis n'auront pas été inutiles et les résultats qui en découleront finiront par vaincre le scepticisme que suscite encore parfois l'Organisation des Nations Unies. Ce sera le cas, surtout, si tous les États intéressés se soumettent loyalement aux décisions qui ont été prises, même lorsqu'elles l'ont été contre leur gré. C'est la loi de la démocratie; il faut lui obéir.

La France, pour sa part, a suivi les travaux de l'Assemblée générale avec un intérêt croissant. Elle a ressenti non seulement l'honneur qui lui a été fait lorsque l'Assemblée générale est venue siéger sur son territoire, mais aussi le sentiment d'avoir été ainsi plus étroitement associée, dans

organization able to ensure the peace of the world.

In conclusion, the French representative hoped that the session held in Paris would be considered as a new stage in the arduous and patient work of building up a peaceful world.

Mr. DULLES (United States of America) said that the session now drawing to a close would go down in history as one of remarkable achievement. He added that that very day he had been interviewed on a radio programme a few moments after the Assembly had adopted the resolution on Palestine. When he had been asked to give his opinion on the successes and failures of that session he had asked his interviewer not to speak of failures as he could not, for the moment, think of any failure.

The General Assembly during the first part of its third session had not, of course, been able to achieve the impossible, and it had not done things that were beyond its powers under the Charter. There had been some waste of time through speeches that involved duplication and irrelevancies, yet no other representative body in the world could, in less than three months, have fully debated matters relating to the Declaration of Human Rights and the Convention on Genocide, atomic energy and the limitation of armaments, as well as Greece, Korea and Palestine, or taken mature decisions with respect to those different points which in fact constituted only a small part of the Assembly's agenda.

He considered that the Paris session had performed prodigious labours, thanks to the President. He himself remembered Mr. Evatt's indefatigable efforts during the San Francisco Conference, which had made him so important an influence in each of the major committees which co-operated in the establishment of the United Nations. His ability and endurance had been noted and admired at the time; those qualities had been even more outstanding during the work of the General Assembly under his leadership.

The Members of the Assembly themselves, however great their efforts, could accomplish little without the aid of the Secretariat. The Secretary-General and his loyal and efficient helpers had made a most valuable contribution to the work of the Assembly. There was a tendency to take for granted the simultaneous interpretation which went on hour after hour, the rapid production of documents in different languages, the recording of meetings and other such services. Those things, however, did not happen

le présent et pour l'avenir, à la seule grande Organisation internationale qui soit susceptible de garantir la paix du monde.

Le représentant de la France termine en souhaitant que cette session parisienne puisse être considérée comme une étape nouvelle dans la difficile et patiente construction d'un monde pacifique.

M. DULLES (États-Unis d'Amérique) déclare que la session qui s'achève s'inscrira dans l'histoire comme riche en résultats. Il explique qu'il a été interviewé aujourd'hui même à la radio, quelques instants après que l'Assemblée eut adopté la résolution sur la Palestine. Comme on lui demandait ce qu'il pensait des succès et des échecs enregistrés au cours de la session, il a prié son interlocuteur de ne pas parler d'échec car il ne pouvait penser, pour le moment du moins, à aucun échec.

Bien entendu, l'Assemblée générale n'a pu, au cours de la première partie de sa troisième session, réaliser l'impossible. Elle n'a rien fait qui dépassât le mandat que lui confère la Charte. Des discours inutilement répétés et hors de propos ont causé des pertes de temps; cependant, aucun autre organe représentatif au monde n'aurait pu, en moins de trois mois, étudier de façon complète les questions relatives à la Déclaration des droits de l'homme, et à la Convention sur le génocide, les problèmes de l'énergie atomique et de la limitation des armements, et les questions de Grèce, de Corée, de Palestine; aucun autre organe n'aurait pu adopter de décisions sagement mûries sur ces différents points, qui ne représentent en fait qu'une partie de l'ordre du jour de l'Assemblée.

M. Dulles estime que la session tenue à Paris a accompli une tâche prodigieuse grâce à l'influence de son Président. Il rappelle la Conférence de San-Francisco, les efforts inlassables déployés à l'époque par M. Evatt, l'ascendant que prit sa personnalité au sein de toutes les grandes Commissions qui participaient à la création de l'Organisation des Nations Unies. La compétence et la capacité de travail de M. Evatt avaient été, dès ce moment, reconnues et admirées; ces qualités sont ressorties davantage encore au cours des travaux accomplis par l'Assemblée générale sous sa présidence.

Mais les membres de l'Assemblée eux-mêmes, quels que soient leurs efforts, ne pourraient accomplir que fort peu de choses sans l'aide du Secrétariat. Le Secrétaire général et ses collaborateurs fidèles et compétents ont apporté aux travaux de l'Assemblée une contribution essentielle. On a tendance à négliger l'importance des interprétations simultanées qui se poursuivent pendant des heures, de la production très rapide des documents en diverses langues, de la rédaction des comptes rendus de séances et des autres

mechanically; they happened because men and women were prepared to do their very best to help to achieve the great goals of the United Nations.

Mr. Foster Dulles went on to praise the arrangements made by the French Government. The experience gained by his own Government at Flushing and Lake Success had shown how difficult it was to provide all the necessary facilities for General Assembly sessions — the plenary meetings, committee meetings and sub-committee meetings. The previous year, when the Assembly had talked of coming to France, several Members had felt that the French authorities would be faced with a task which they could not possibly accomplish in the short time before them. However, the Members of the Assembly had in fact found excellent working conditions in Paris and they had been served and protected with great efficiency.

They had all had their disappointments and irritations. Such things were inevitable, but they soon faded into insignificance before the results achieved and the magnificent spirit of goodwill which had made such achievement possible.

The members of the Assembly would cherish France more than ever now that she had been identified with new and important achievements, and those associations would become a prominent part of the history of each one of their countries.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) expressed the thanks of the delegation of the USSR to France and the French Government for the warm hospitality they had shown during the past three months to the delegations which had come to Paris for the General Assembly.

His delegation also wished to tender its sincere thanks to the Secretariat, and especially to the interpreters, whose work it had fully appreciated. A correct interpretation, which was very difficult to give, was of great importance for those who were defending their ideas.

The USSR delegation regretted that it could not join in the praise given to the final results of the first part of the third session of the General Assembly. The fact was that the majority, faithfully following the example set by the United States and the United Kingdom representatives, had to a very great extent prevented the Assembly from taking the measures required to strengthen peace and security. The USSR represen-

activités des différents services. Cependant, toutes ces besognes ne se font pas de façon mécanique; elles ne sont possibles que parce que des hommes et des femmes travaillent d'arrache-pied pour aider l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement de la noble tâche qu'elle s'est donnée.

M. Foster Dulles fait ensuite l'éloge des dispositions prises par le Gouvernement français. L'expérience acquise par son propre Gouvernement à Flushing et à Lake Success a prouvé combien il est difficile de prévoir toutes les installations nécessaires pour les séances de l'Assemblée générale : séances plénières, séances de commissions et de sous-commissions. Lorsque les membres de l'Assemblée ont envisagé l'année précédente de venir en France, beaucoup ont pensé que cela imposerait aux autorités françaises une tâche irréalisable dans le court délai dont elles disposeraient. Cependant, les membres de l'Assemblée ont, en fait, trouvé à Paris des conditions de travail excellentes, des services administratifs et un système de sécurité hautement efficaces.

Tous ont eu leurs désappointements et leurs motifs d'irritation. Ce sont là choses inévitables, mais elles perdent vite toute importance en présence des résultats accomplis et du magnifique esprit de bonne volonté qui a rendu ces résultats possibles.

Les membres de l'Assemblée chériront la France davantage encore à présent qu'ils l'associent à d'importantes et nouvelles réalisations dont le souvenir, lié au nom de la France, entrera dans l'histoire de chacun des leurs pays.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient tout d'abord à exprimer la reconnaissance de la délégation de l'URSS à la France et au Gouvernement français pour l'hospitalité accueillante qu'ils ont accordée, pendant trois mois, aux délégations venues à Paris pour l'Assemblée générale.

La délégation de l'URSS a également le plaisir d'exprimer toute sa gratitude au Secrétariat et tout spécialement aux interprètes, dont elle apprécie le travail à sa juste valeur. Une interprétation correcte est, en effet, très difficile à réaliser et elle présente une importance considérable pour ceux qui défendent leurs idées.

La délégation de l'URSS regrette, toutefois, de ne pouvoir s'associer aux louanges qui ont été formulées au sujet du résultat final de la première partie de la troisième session de l'Assemblée générale. Le fait est que la majorité qui a suivi fidèlement les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni a empêché dans une large part l'Assemblée de prendre les mesures qu'elle aurait dû prendre en vue de renforcer la paix et la

tative recalled, *inter alia*, that that majority had rejected the USSR proposals concerning the prohibition of atomic weapons and the reduction by one-third of the armed forces and armaments of the five permanent members of the Security Council, although those proposals had been favourable to the interests and wishes of all peaceful peoples and had expressed the aspirations and hopes of millions of simple persons who hated war and wanted peace. They had been rejected by the majority of the Assembly because they had not accorded with the interests, plans and objectives of those who were impeding international co-operation and were preparing a new world war directed against the USSR and its friends.

The Charter had been violated several times during the current session by the adoption of such measures as the decision to continue the Interim Committee, the resolution concerning the Committee on the Balkans, the recommendation on voting procedure, which was contrary to the principles of the Charter, and in the resolution on the Korean problem, which had just been adopted and which was a flagrant violation of the principles of the United Nations Charter.

The USSR representative considered that those facts did not permit of any illusions. The present session would go down in the history of the United Nations as the session during which the majority, led by the Anglo-American bloc, had failed on several occasions to take account of the sovereignty of a number of Member States, and during which a determined effort had been made to interfere directly in the domestic affairs of certain countries. Such action was contrary to the solemn and formal provisions of the United Nations Charter. In the circumstances, how was it possible to speak of positive results and of the success achieved during the present session? His delegation could not associate itself with such statements; on the contrary, it considered that the General Assembly had not performed its proper work and had done nothing to strengthen peace and international co-operation.

Mr. GORDON-WALKER (United Kingdom) apologized to the President and the Members of the General Assembly on behalf of Mr. McNeil, who had been suddenly recalled to London. He did not consider it expedient to follow the example of the previous speaker and make a political speech.

The General Assembly had not yet dealt with all the items on its agenda; it would therefore be better to wait until the present session ended

sécurité. Le représentant de l'URSS rappelle, entre autres, que cette majorité a rejeté les propositions de l'URSS relatives à l'interdiction de l'arme atomique et à la réduction d'un tiers des forces armées et des armements des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, propositions qui étaient pourtant conformes aux intérêts et aux vœux de tous les peuples pacifiques et qui exprimaient les aspirations et les espérances de millions de gens simples qui haïssent la guerre et veulent la paix. Ces propositions ont été rejetées par la majorité de l'Assemblée parce qu'elles ne correspondaient pas aux intérêts, aux objectifs et aux projets de ceux qui entravent la coopération internationale et préparent une nouvelle guerre mondiale dirigée contre l'URSS et ses amis.

Le représentant de l'URSS déclare que la Charte a été violée à plusieurs reprises au cours de cette session par l'adoption de mesures telles que le maintien en activité de la Commission intérimaire, la décision relative à la Commission pour les Balkans, la recommandation sur la procédure du vote, contraire aux principes fixés par les statuts, la résolution relative au problème de la Corée, qui vient d'être adoptée et qui constitue une infraction flagrante aux principes de la Charte des Nations Unies.

Le représentant de l'URSS estime que, en présence de tous ces faits, il n'est pas possible de se faire d'illusion. La présente session s'inscrira dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies comme celle au cours de laquelle la majorité, conduite par le bloc anglo-américain, aura négligé à plusieurs reprises de tenir compte de la souveraineté d'un certain nombre d'États Membres et au cours de laquelle on se sera engagé, d'une façon déterminée, dans la voie de l'intervention directe dans les affaires intérieures de certains pays. Tout cela est contraire aux dispositions solennelles et formelles de la Charte des Nations Unies. Comment, dans ces conditions, peut-on parler de résultats positifs et de succès obtenus au cours de la présente session? La délégation de l'Union soviétique ne peut s'associer à de telles déclarations; elle considère au contraire que l'Assemblée générale n'a pas accompli sa véritable tâche et qu'elle n'a rien fait pour renforcer la paix et la coopération internationale.

M. GORDON-WALKER (Royaume-Uni) présente au Président et aux membres de l'Assemblée générale les excuses de M. McNeil, brusquement rappelé à Londres. Il ne croit pas qu'il soit opportun de suivre l'exemple de l'orateur qui l'a précédé et de prononcer un discours politique.

En effet, l'Assemblée générale n'a pas épuisé tous les points de son ordre du jour; il serait donc prudent d'attendre, pour porter un juge-

before pronouncing judgment upon it. From the point of view of the work already done, however, the opinion of the representative of the United States that the session had been extremely gratifying and very much to the credit of the delegations could be endorsed.

The present session of the General Assembly would go down in history as having had two important results : it had produced the International Declaration of Human Rights and the Convention on Genocide.

It was by defining crime that it had been possible to ameliorate the workings of justice; when a crime was given a name, it became all the more detestable in the eyes of the world. The General Assembly had just defined a new crime, and had exposed it to universal reprobation; there was therefore a better chance that that crime would not be committed in the future.

Moreover, opinions on many matters had drawn closer together, and there was ground for hope that the Members of the United Nations would achieve more complete agreement on a whole series of different questions.

The representative of the United Kingdom wished to pay a tribute to the Secretary-General, to the members of the Secretariat, to the translators and interpreters and to all those who had given their services to the General Assembly; they had worked long hours to enable the Assembly to carry out its task, and had been exposed to that modern disease — the repetitiousness of politicians. He also desired to associate himself with previous speakers in thanking the French Government for the efficiency, tact and skill displayed as host of the General Assembly.

The representative of the United Kingdom congratulated the President of the General Assembly on the skill with which he had carried out his duties and for the impartiality he had shown towards individuals and groups, minorities and majorities — for it was sometimes easier to be fair to a minority than to a majority — and for the great dignity with which he had presided over the discussions. The General Assembly would be happy to resume its session in New York under the same President.

Mr. TSIANG (China) stated that among the more important decisions of the third session of the General Assembly were the adoption of the International Declaration of Human Rights and of the Convention on Genocide and the decisions concerning Greece, Korea and Palestine. Although the five questions had been very different in substance, the decisions taken had been prompted by the same spirit — the spirit of democracy. He was glad to note that many members, even when discussing questions in which they were not directly interested, had bravely stood out for

ment définitif sur cette session, qu'elle soit parvenue à son terme. Toutefois, si l'on considère le travail déjà accompli, on peut convenir avec le représentant des États-Unis qu'il a été très satisfaisant et tout à l'honneur des délégations.

Cette session de l'Assemblée générale apparaîtra dans l'histoire comme celle qui a permis d'obtenir deux résultats très importants : la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur le génocide.

C'est en définissant le crime que l'on a pu améliorer le fonctionnement de la justice; c'est en donnant un nom au crime que l'on parvient à le rendre détestable. Or, l'Assemblée générale vient de définir un nouveau crime et de l'exposer à la réprobation du monde : il y a donc de moins grandes chances que ce crime soit commis à l'avenir.

De plus, sur bien des questions, les points de vue se sont rapprochés et l'on peut espérer que les Membres de l'Organisation des Nations Unies parviendront à un accord plus complet sur toute une série de points divers.

Le représentant du Royaume-Uni tient à rendre hommage au Secrétaire général, aux membres du Secrétariat, aux traducteurs, aux interprètes et à tous ceux qui ont prêté leurs services à l'Assemblée générale, qui ont travaillé pendant de longues heures pour que l'Assemblée puisse s'acquitter de sa tâche et qui ont souffert de ce mal moderne qu'est la prolixité des politiciens. Il tient également à s'associer aux orateurs précédents pour remercier le Gouvernement français pour la compétence, le tact et l'habileté dont il a fait preuve pour accueillir l'Assemblée générale.

Le représentant du Royaume-Uni rend hommage au Président de l'Assemblée générale pour l'habileté avec laquelle il a exercé ses fonctions, pour l'esprit d'équité qu'il a manifesté à l'égard des individus et des groupes, minorités ou majorités — car il est parfois plus difficile d'être juste envers la minorité qu'envers la majorité — enfin, pour la grande dignité qu'il a su conférer aux débats. L'Assemblée générale sera heureuse de continuer sa session à New-York sous la direction du même Président.

M. TSIANG (Chine) déclare que parmi les décisions les plus importantes prises au cours de cette troisième session de l'Assemblée figurent l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention sur le génocide et les décisions qui ont trait à la Grèce, à la Corée et à la Palestine. Bien que ces cinq questions aient été, quant au fond, très différentes, l'esprit qui a présidé aux décisions est le même : c'est celui de la démocratie. M. Tsiang se plaît à constater que de nombreux membres, même lorsqu'on discute de questions auxquelles ils ne

justice. That experience had greatly encouraged him.

Mr. Tsiang proceeded to pay a tribute to the President, to whom a great deal of the success of the work of the Assembly had been due. His wise and firm leadership had kept the Members on the path of fairness to all. He also thanked the Secretary-General and the members of the Secretariat, and expressed his gratitude to France both for the material facilities in the Palais de Chaillot and for the spiritual atmosphere of Paris and France in which Members had found fresh courage.

Mr. PADILLA NERVO (Mexico) considered that the General Assembly had achieved important and satisfactory work during the first part of its third session at Paris. Other representatives shared that view, in spite of the objections of certain delegations which were lacking in patience, optimism and understanding when they criticized the work of the present Assembly.

It was no doubt true that so far the Assembly had been unable to accomplish during the present session all that the Governments represented would have wished. In the opinion of the Mexican delegation, however, the results achieved constituted an important step towards peace, and not, as some maintained, a step towards the destruction of international co-operation.

The road to lasting peace was beset with obstacles; it was, moreover, always harder to ascend a steep slope than to glide down it. To establish and maintain peace demanded patience, constant assiduity and never-failing vigilance. The conquest of peace was not a spectacular affair; it was an unending task, requiring unfailing and continuous efforts which called for the vigilant attention of all peoples for all time.

The General Assembly could not solve all world problems once and for all by waving a magic wand. An unending series of obstacles would be encountered, and it was the task of the United Nations to overcome them one by one by peaceful means. That was the organization's permanent mission, its daily task, the very justification for its existence and the condition for its success. The number and difficulty of those obstacles and the slowness with which they were surmounted should arouse neither fear nor impatience.

sont pas directement intéressés, prennent vaillamment parti pour la justice. Il se déclare vivement encouragé par cette constatation.

M. Tsiang rend ensuite hommage au Président à qui est dû en grande partie le succès des travaux de l'Assemblée; la façon ferme et sage dont celui-ci a conduit les débats, a maintenu les représentants sur la voie de l'équité à l'égard de tous. Il exprime également sa gratitude au Secrétaire général et aux membres du Secrétariat. Il dit enfin sa reconnaissance à la France tant pour les installations matérielles qu'elle a mises à la disposition de l'Assemblée au Palais de Chaillot que pour l'ambiance spirituelle de Paris et de la France, où les représentants ont puisé de nouvelles raisons d'espérer.

M. PADILLA NERVO (Mexique) estime que l'Assemblée générale a réalisé une œuvre importante et satisfaisante au cours de la première partie de cette troisième session tenue à Paris; d'autres représentants partagent cet avis, en dépit des objections présentées par certaines délégations qui manquent de patience, d'optimisme et de compréhension lorsqu'elles jugent les travaux de cette Assemblée.

Sans doute, au cours de cette session, l'Assemblée n'a-t-elle pas été en mesure jusqu'ici de réaliser tout ce que les Gouvernements représentés auraient désiré. Mais, de l'avis de la délégation du Mexique, les résultats obtenus constituent un pas important vers l'avènement de la paix et non pas, comme certains le soutiennent, vers la destruction de la coopération internationale.

Le chemin qui conduit à une paix durable est semé d'embûches et, d'autre part, il est toujours plus difficile de remonter la pente d'un précipice que de s'y laisser glisser. C'est une œuvre de patience que d'établir et de maintenir la paix, une œuvre qui réclame une assiduité constante et une vigilance à toute épreuve. La conquête de la paix n'est pas un événement spectaculaire : c'est une tâche qui n'est jamais finie, qui demande un effort continu et inlassable, qui exigera l'attention vigilante de tous les peuples jusqu'à la fin des temps.

L'Assemblée générale ne peut résoudre une fois pour toutes les problèmes du monde, comme on ferait jaillir la lumière dans l'obscurité : les obstacles se dresseront les uns après les autres en une chaîne sans fin et c'est à les surmonter les uns après les autres et pacifiquement que l'Organisation des Nations Unies devra s'appliquer; c'est là sa mission permanente, sa tâche quotidienne, la justification même de son existence, la condition de son succès. Le nombre de ces obstacles, leur difficulté, la lenteur avec laquelle on les surmonte, ne doivent causer ni crainte ni impatience.

Various questions had been brought before the General Assembly, where they had been peacefully discussed; that in itself was an achievement for the United Nations, and improved the chances of maintaining peace. The nations of the world would never be able to agree upon all points; it was from the diversity of opinion and interests that the fruitful synthesis of conciliation should spring. International relations could not take the form of a monologue; it was to be hoped that they would cease to be a dialogue, and would swell into a harmonious chorus of the combined voices of all the peoples of the earth.

The Mexican delegation hoped that the great Powers would redouble their efforts to arrive at compromises and to come to agreement on present-day problems, and that, together with the United Nations, they would build up a just and lasting peace.

Addressing himself particularly to the French delegation, the Mexican representative expressed his gratitude to the French Government and the people of Paris, whose solicitude had done so much to aid the delegations in their task.

The PRESIDENT began by thanking the speakers who had praised his work, and by associating himself in their expression of thanks to the Secretariat and to all those whose efforts passed unnoticed but without whom the General Assembly would have been unable to accomplish its task. The President regarded it as a great honour to preside at such a world gathering. He thanked all delegations for the work they had done during the first part of the session.

Although it was too soon to pass final judgment on the work accomplished, there would undoubtedly be critics of the Assembly who would declare its work inadequate and would point to its failure to deal with all the questions submitted to it. It was, however, difficult to pay serious attention to such criticism, bearing in mind the fact that the agenda was the heaviest the Assembly had ever known. The Assembly had held a large number of meetings and had settled the questions it had been able to consider as far as was possible.

The General Assembly was neither a legislative nor an executive organ, but a forum in which all the nations united to put forward their opinions and to formulate recommendations. Such criticism of the work accomplished by the Assembly was therefore not justified.

There was, however, another form of criticism which might or might not turn out to be well-founded; namely, the assertion that the decisions adopted were incorrect. Mr. Vyshinsky had

L'Assemblée générale a été saisie d'un certain nombre de questions, elle les a discutées d'une manière pacifique : c'est déjà un succès pour l'Organisation, une chance de plus pour le maintien de la paix. Les nations du monde ne pourront jamais être d'accord sur tous les points; c'est de la diversité des opinions et des intérêts que doit naître la synthèse féconde de la conciliation. Les relations internationales ne peuvent s'exprimer par un monologue; il faut espérer qu'elles cesseront de consister en un dialogue, et prendront la forme d'un chœur harmonieux auquel participeront tous les peuples de la terre.

La délégation du Mexique espère que les grandes Puissances redoubleront d'efforts pour trouver des compromis et se mettre d'accord sur les problèmes actuels et qu'elles bâtiront, avec l'Organisation des Nations Unies, une paix juste et durable.

Le représentant du Mexique, s'adressant particulièrement à la délégation française, exprime sa gratitude envers le Gouvernement français et le peuple de Paris, dont la sollicitude a facilité la tâche des délégations.

Le PRÉSIDENT tient tout d'abord à remercier les orateurs des éloges qu'ils lui ont adressés. Il se joint à eux pour remercier le personnel du Secrétariat et tous ceux dont les efforts passent inaperçus mais sans lesquels l'Assemblée générale n'aurait pu s'acquitter de sa tâche. Le Président considère que c'était un grand honneur de présider à cette Assemblée universelle. Il remercie toutes les délégations pour le travail qu'elles ont fourni pendant la première partie de la session.

Bien qu'il soit trop tôt pour formuler un jugement définitif sur l'œuvre accomplie, certains critiqueront sans doute l'assemblée générale, trouveront son œuvre insuffisante, diront qu'elle n'a pas traité toutes les questions qui lui étaient soumises. Mais il est difficile de considérer comme sérieuses de telles critiques quand on songe que l'ordre du jour était le plus lourd que l'Organisation ait jamais connu, L'Assemblée a tenu un grand nombre de séances et, dans toute la mesure du possible, elle a réglé les questions qu'elle a pu examiner.

L'Assemblée générale précise le Président, n'est ni un organe législatif, ni un organe exécutif, c'est un forum où toutes les nations se réunissent pour confronter leurs avis et formuler des recommandations. De telles critiques à l'égard de l'œuvre accomplie par l'Assemblée sont donc injustifiées.

Il y a toutefois une autre forme de critique, qui peut s'avérer fondée ou non, et qui consiste à dire que les décisions prises sont erronées. M. Vychinsky a été le champion tenace, acharné

been a tenacious if not ferocious fighter for the views he held on the political aspect of the questions submitted to the General Assembly. He was entitled to universal respect on that account. But it must be stressed that he had limited himself to the political aspect of the work of the Assembly.

While the Press had reported and exaggerated in headlines the political work of the First Committee, work of great importance had been going on in the other Committees on economic and social questions, trusteeship affairs and legal questions. In fact, it was hardly to be expected that the General Assembly should be in a position to settle all the differences between the great Powers which those Powers themselves had been unable to settle over a period of more than two and a half years. And yet it was obvious that in the political sphere progress had been made towards conciliation and agreement. At the same time undeniable results had been achieved in the economic and social spheres. It was noteworthy that no delegation had voted against the Universal Declaration of Human Rights. The General Assembly had also adopted a convention outlawing the abominable crime of genocide. Such results deserved to be taken into account.

The declared enemies of the United Nations sometimes gave contradictory reasons for their hostility. Some did not like it because it was a great force for peace, the only body in the world the object of which was to defend international peace; others reproached it for its acrimonious and interminable debates, forgetting the discussions that took place in the parliaments of their own countries; they were surprised to find the same quarrels and disagreement in an international assembly as in national ones. Yet it was both inevitable and necessary that divergent views should find their open expression in a universal assembly.

As regards criticism relating to the question of the majority, it was true that the majority in the Assembly could be mistaken; it could take decisions which subsequent events might prove to have been erroneous. Time alone, however, was the judge of that and if the majority was not always right it was certainly not always wrong.

The President consequently associated himself with the remarks of the Secretary-General, the French representative and several other speakers. It was true that the General Assembly had before it very difficult problems, but it was trying to solve them and to put into practice the words of

même, de l'opinion qu'il défend sur l'aspect politique des questions soumises à l'Assemblée générale. A ce titre, il a droit au respect de tous. Mais il faut souligner qu'il songe uniquement à l'aspect politique des travaux de l'Assemblée.

Or, pendant que la presse relatait en les exagérant par ses titres à sensation les travaux d'ordre politique de la Première Commission, dans les autres Commissions s'accomplissait une œuvre dont il ne faut pas négliger l'importance, portant sur des questions économiques et sociales, des questions de tutelle ou des questions juridiques. En fait, pouvait-on s'attendre à ce que l'Assemblée générale réglât, entre les grandes Puissances, tous les différends que celles-ci n'ont pu régler en plus de deux ans et demi? Et pourtant, il est de toute évidence que, même dans ce domaine politique, des progrès ont été accomplis vers la conciliation et l'entente. En même temps, des résultats indéniables ont été obtenus dans le domaine économique et social. Il est à noter qu'aucune délégation n'a voté contre la Déclaration universelle des droits de l'homme. De même, l'Assemblée a adopté une convention mettant hors la loi le crime abominable de génocide. De tels résultats méritent d'être pris en considération.

Ceux qui se déclarent ennemis de l'Organisation des Nations Unies invoquent parfois des raisons contradictoires : certains en veulent à l'Organisation d'être la plus grande force de paix, le seul organe au monde qui ait pour objectif de défendre la paix internationale; d'autres reprochent à l'Organisation des Nations Unies ses débats acerbes et interminables. Sans doute, ces derniers oublient-ils les débats qui se déroulent dans les parlements de leurs pays respectifs. Autrement, ils ne s'étonneraient pas de trouver dans une Assemblée internationale les mêmes querelles et les mêmes désaccords que dans les assemblées nationales. Dans une assemblée universelle, il est inévitable et même nécessaire que des avis divergents s'affrontent publiquement.

Quant aux critiques fondées sur la question de la majorité, certes, il faut admettre que la majorité de l'Assemblée peut se tromper : elle peut prendre des décisions dont la suite des événements prouvera qu'elles étaient erronées mais seul le temps permet de juger. Si la majorité n'est pas infallible, il est tout de même des cas où elle a raison.

Le Président s'associe donc aux paroles prononcées par le Secrétaire général, le représentant de la France et les autres orateurs. Certes, l'Assemblée générale est saisie de problèmes extrêmement difficiles, mais elle s'efforce de les surmonter et de mettre en pratique les paroles

Milton. « Let Truth and Falsehood grapple ! Whoever knew Truth to be put to the worse in a free and open encounter ? » In the General Assembly there had been a free and open encounter and, in spite of certain fears, all those who had taken part in it would meet again at future sessions in order to continue their struggle for their common objective of peace and security, not merely in the political field but in the economic field ; in fact, as had already been pointed out, if economic problems could be settled and the standard of living of all men raised, some of the main causes of war would be eliminated.

The President thanked the representatives for the full attendance at the last meeting ; he thought they would all agree that the General Assembly had never worked harder than during the period of the third session.

Before adjourning the meeting the President announced that the opening date of the second part of the third session of the Assembly might be postponed from Friday, 1 April, to the following Tuesday for technical reasons. All delegations would be informed of the change in advance, as they would also be informed of the date of the sessions of other bodies and of the meetings of subsidiary organs such as the Interim Committee of the General Assembly.

After thanking all delegations for their support and assuring the City of Paris, France and the French Government that the representatives would cherish for all their lives the memory of their stay in Paris, the President declared the first part of the third session of the General Assembly closed.

The meeting rose at 6.10 p.m.

du poète anglais Milton : « Que la Vérité et le Mensonge en viennent aux mains ! A-t-on jamais vu la Vérité avoir le dessous en un combat libre et à découvert ? » La lutte à l'Assemblée générale a été chaude mais loyale et, en dépit de certaines appréhensions, tous ceux qui y ont participé se retrouveront aux sessions suivantes pour continuer la même lutte et s'efforcer d'atteindre les objectifs communs qui sont la conquête de la paix et de la sécurité, non seulement dans le domaine politique mais dans le domaine économique ; en effet, comme on l'a déjà fait observer, si l'on peut régler les problèmes économiques et améliorer le niveau de vie de tous les hommes du monde, on aura éliminé certaines des causes essentielles de la guerre.

Le Président tient à remercier les représentants d'être venus en aussi grand nombre à cette dernière séance ; il estime que tous peuvent être d'accord pour reconnaître que jamais l'Assemblée générale n'a fourni un effort plus considérable qu'au cours de cette troisième session.

Avant de lever la séance, le Président annonce que l'ouverture de la seconde partie de la troisième session de l'Assemblée, prévue pour le vendredi 1^{er} avril, pourra se trouver retardée jusqu'au mardi suivant pour des raisons d'organisation technique : les délégations seront averties en temps utile de ce changement. Elles seront également tenues au courant des dates de session des autres organes et des organes subsidiaires tels que la Commission intérimaire de l'Assemblée générale.

Remerciant toutes les délégations pour l'appui qu'elles lui ont donné, assurant la Ville de Paris, la France et le Gouvernement français que tous les représentants conserveront un souvenir inoubliable de leur séjour à Paris, le Président déclare close la première partie de la troisième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h. 10.